

Cote du document: EB 2021/133/R.29/Rev.1
Point de l'ordre du jour: 16 b) iii) a)
Date: 1^{er} octobre 2021
Distribution: Publique
Original: Français

F



Investir dans les populations rurales

Rapport du Président

Proposition de prêt et de don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette

République du Tchad

Projet de renforcement de l'innovation dans l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes et des femmes du Tchad (RENFORT)

Numéro du projet: 2000003305

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Nadine Gbossa
Directrice régionale
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
téléphone: +39 06 5459 2388
courriel: n.gbossa@ifad.org

Norman Messer
Directeur de pays
téléphone: +393 357 516 415
courriel: n.messer@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra
Cheffe
Gouvernance institutionnelle
et relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent trente-troisième session
Rome, 13-16 septembre 2021

Pour: **Approbation**

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Carte de la zone du projet	iii
Résumé du financement	iv
I. Contexte	1
A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA	1
B. Enseignements tirés	3
II. Description du projet	3
A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles	3
B. Composantes, résultats et activités	4
C. Théorie du changement	5
D. Alignement, appropriation et partenariats	5
E. Coût, avantages et financement	6
III. Risques	8
A. Risques et mesures d'atténuation	8
B. Catégorie environnementale et sociale	9
C. Classement au regard des risques climatiques	9
D. Soutenabilité de la dette	10
IV. Exécution	10
A. Cadre organisationnel	10
B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication	11
C. Plans d'exécution	12
V. Instruments et pouvoirs juridiques	12
VI. Recommandation	12

Appendices

- I. Accord de financement négocié
- II. Cadre logique
- III. Matrice intégrée des risques du projet

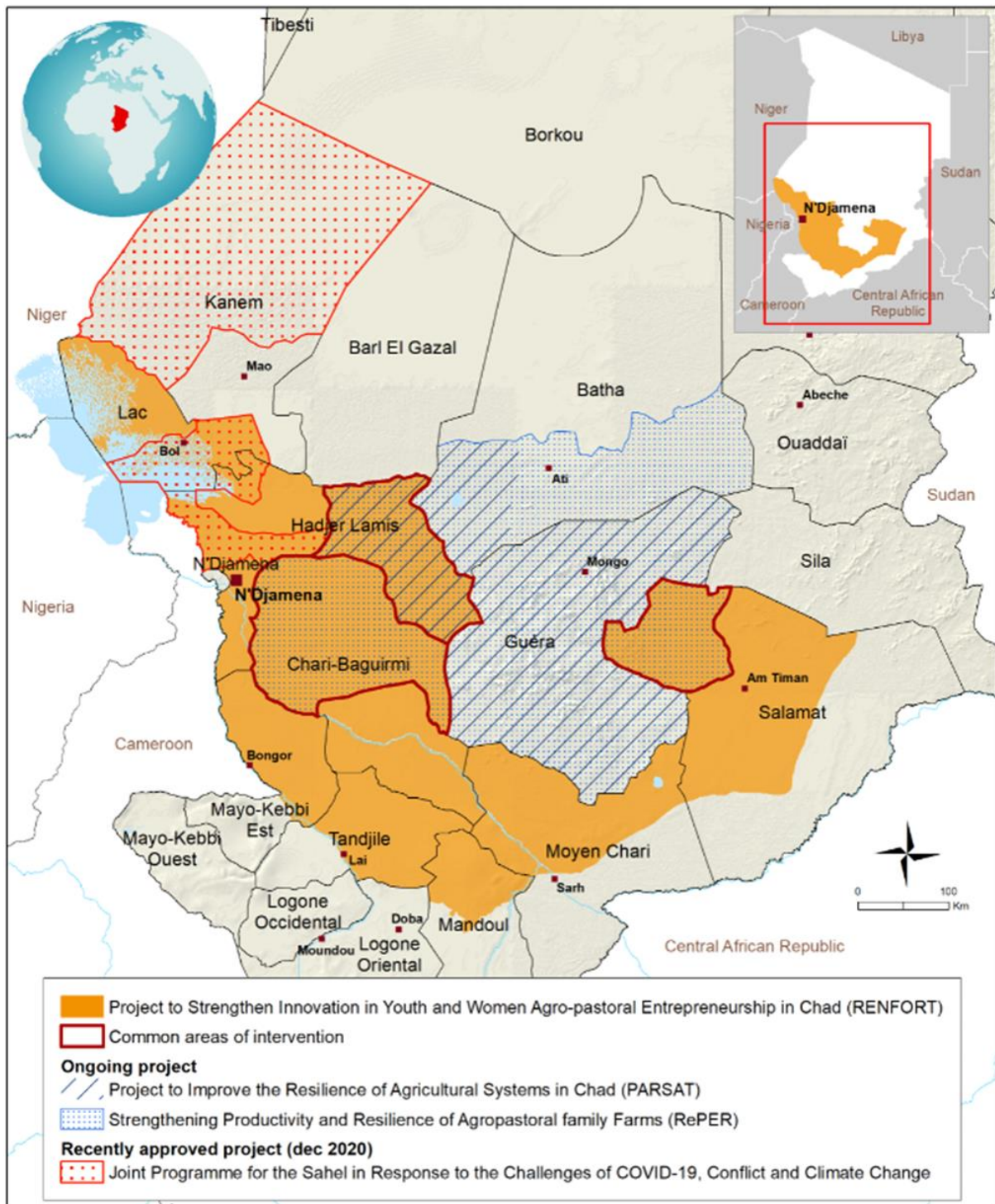
Équipe d'exécution du projet

Directrice régionale:	Nadine Gbossa
Directeur de pays/chargé de programme pays:	Norman Messer
Responsable technique:	Tom Anyonge
Responsable des finances délégué:	Federico Rossetti
Spécialiste climat et environnement:	Amath Pathé Séné
Juriste:	Aspasia Tsekeri

Sigles et acronymes

CNCRAT	cellule nationale de coordination, de représentation et d'assistance technique
FIDA	Fonds agricole de développement agricole
RENFORT	Projet de renforcement de l'innovation dans l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes et des femmes du Tchad
RePER	Projet de renforcement de la productivité des exploitations agropastorales familiales et résilience
SD3C	Programme conjoint Sahel en réponse aux défis COVID-19, conflits et changements climatiques
UGP	unité de gestion du projet

Carte de la zone du projet



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Carte établie par le FIDA | 23 avril 2020

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur/Bénéficiaire:	République du Tchad
Organisme d'exécution:	Ministère du développement de l'agriculture
Coût total du projet:	90,45 millions d'EUR (équivalant approximativement à 103,4 millions d'USD)
Montant du prêt du FIDA:	4,58 millions d'EUR (équivalant approximativement à 5,24 millions d'USD)
Conditions du prêt du FIDA:	Prêt particulièrement concessionnel
Montant du don du FIDA au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette:	18,33 millions d'EUR (équivalant approximativement à 20,96 millions d'USD)
Cofinancier:	Fonds vert pour le climat
Montant du cofinancement:	26,25 millions d'EUR (équivalant approximativement à 30 millions d'USD)
Conditions du cofinancement:	Don
Contribution de l'Emprunteur/Bénéficiaire:	9,26 millions d'EUR (équivalant approximativement à 10,6 millions d'USD)
Contribution des bénéficiaires:	5,02 millions d'EUR (équivalant approximativement à 5,7 millions d'USD)
Déficit de financement:	27,00 millions d'EUR (équivalant approximativement à 30,8 millions d'USD)
Montant du financement de l'action climatique apporté par le FIDA:	4,22 millions d'EUR (équivalant approximativement à 4,98 millions d'USD)

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation telle qu'elle figure au paragraphe 61.

I. Contexte

A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA

Contexte national

1. Le Tchad est un État fragile en raison d'une combinaison de plusieurs éléments: conflits, violence, problèmes de gouvernance, insécurité alimentaire et nutritionnelle, changements climatiques et pandémie de COVID-19. Il fait face à de nombreux problèmes d'insécurité liés aux insurrections dans le nord du pays, aux conflits et aux guerres en Libye et dans les autres pays limitrophes, ainsi qu'à la menace terroriste des groupes djihadistes de l'organisation État islamique dans le Grand Sahara et de Boko Haram. Les tensions militaires et politiques se cristallisent autour de la gouvernance assurée par le Conseil militaire de transition installé à la suite de la mort du Président Idriss Déby, qui a plongé le pays dans une période d'incertitude.
2. L'économie tchadienne dépend fortement du pétrole qui a contribué à 79% des recettes d'exportation et à 37% des recettes budgétaires en 2019, tandis que l'agriculture a contribué à 21% des recettes budgétaires, le commerce à 13% et les autres secteurs à 29%. En 2020, le produit intérieur brut s'est contracté de 0,6% en raison d'une suspension temporaire de la production pétrolière et de la pandémie de COVID-19, laquelle a provoqué une rupture dans les chaînes d'approvisionnement de certains produits de base et un ralentissement des échanges commerciaux.
3. La population tchadienne est majoritairement composée de personnes pauvres vivant en milieu rural et de jeunes. Elle est estimée à 16,8 millions en 2021 et devrait atteindre plus de 25 millions en 2050. Avec un indice de développement humain de 0,40, le Tchad se classe 187^e sur 189 pays. Environ 42% des Tchadiens, soit 6,5 millions de personnes, dont 3,4 millions de femmes et 3,1 millions d'hommes, vivent en dessous du seuil national de pauvreté. La pauvreté se concentre dans les zones rurales, avec 89% de personnes pauvres travaillant essentiellement dans un secteur agricole à faible productivité. Le nombre de personnes exposées à l'insécurité alimentaire est passé de 3,8 millions à 6,1 millions entre 2004-2006 et 2017-2019. Le taux de malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans est de 31,9%, avec plus de 35% en milieu rural contre 23,6% en milieu urbain.
4. Principale activité économique dans les zones rurales du Tchad, l'agriculture constitue une source d'emplois durables pour les jeunes et les femmes. Le pays possède des atouts considérables qui peuvent contribuer à réduire la pauvreté (objectif de développement durable n° 1) et à renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle (objectif de développement durable n° 2). Avec plus de 39 millions d'hectares de terres cultivables et 120 millions de têtes de bétail, le Tchad se classe parmi les trois premiers pays africains en matière d'élevage et constitue le deuxième producteur mondial de gomme arabique. La production de sésame, de beurre de karité, de spiruline et d'arachide pourrait également attirer des investissements importants. La pisciculture est d'introduction relativement récente au Tchad et demeure faiblement développée malgré ses nombreux avantages potentiels.
5. Le Gouvernement tchadien a formulé plusieurs politiques, stratégies et programmes de développement, articulés autour de la « Vision 2030, le Tchad que nous voulons » et du Plan national de développement pour 2017-2021, qui donne

la priorité au développement d'une économie diversifiée et compétitive. Ce plan se décline dans le secteur agricole en un Plan national d'investissement du secteur rural pour 2016-2022, dont l'objectif global est de faire des zones rurales une source importante de croissance économique et d'assurer ainsi la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations dans un contexte de développement durable. Par ailleurs, le Gouvernement a adopté la Politique nationale de la jeunesse, la Politique nationale genre, la Politique nationale de nutrition et d'alimentation, ainsi que plusieurs documents stratégiques qui donnent une priorité particulière à la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes dans le domaine agropastoral.

Aspects particuliers relatifs aux questions que le FIDA doit transversaliser en priorité

6. Conformément aux engagements en matière de questions transversales pris au titre de la Onzième reconstitution des ressources du Fonds international de développement agricole (FIDA), le Projet de renforcement de l'innovation dans l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes et des femmes du Tchad (RENFORT) a été classé comme:
 - incluant un financement climatique;
 - porteur de transformations en matière de genre;
 - tenant compte des enjeux nutritionnels;
 - tenant compte des jeunes.
7. **Le Tchad est caractérisé par une forte vulnérabilité face aux changements climatiques.** La très grande variabilité pluviométrique annuelle (sécheresse, déficit de pluies, pluies tardives, arrêt précoce des pluies ou fortes précipitations entraînant des inondations) provoque la dégradation de l'environnement et une réduction des ressources naturelles (diminution de la disponibilité en eau, de la fertilité des sols et des pâturages) et entraîne une baisse de la production agricole ainsi que de la surface fourragère disponible pour l'alimentation du bétail. L'agriculture et l'eau sont les secteurs les plus vulnérables.
8. **Le Tchad reste parmi les pays les plus inégalitaires au monde.** D'après le rapport de 2020 sur le développement humain, le Tchad se classe au 160^e rang sur 162 pays, avec un indice d'inégalité de genre de 0,710 et un indice de développement de genre de 0,764. Les femmes sont des actrices de premier plan en milieu rural en ce qui concerne la sécurité alimentaire, la nutrition, la transformation et la commercialisation. Cependant, elles font encore face à des inégalités de genre persistantes, notamment au chapitre de l'accès à la terre et aux autres facteurs de production, de l'accès aux services financiers ou encore de l'intensité et de la pénibilité de la charge de travail.
9. **La malnutrition demeure un problème endémique au Tchad.** Les principales causes sous-jacentes de la malnutrition sont la pénurie alimentaire, des pratiques inadéquates en matière d'alimentation et de soins, une prévalence élevée de maladies et un accès limité aux services de santé et aux services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène.
10. **Le RENFORT est axé sur les questions relatives aux jeunes.** La population tchadienne compte parmi les plus jeunes du monde (80,9% de la population a moins de 30 ans). On estime que près de quatre millions de jeunes arriveront sur le marché du travail d'ici à 2025, ce qui accentuera la pression sur les villes. En apportant force de travail, énergie et motivation, une population aussi jeune peut représenter un grand avantage pour le pays, à condition de faciliter l'accès aux ressources et d'accroître les perspectives économiques.

Justification de l'intervention du FIDA

11. Face aux enjeux de l'insécurité alimentaire, de la malnutrition chronique aiguë, des changements climatiques et de la croissance démographique rapide, le Gouvernement tchadien a demandé au FIDA d'accroître ses investissements en mettant l'accent sur le développement de l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes. Cette nouvelle génération de projets du FIDA au Tchad s'attache à :
 - i) promouvoir l'entrepreneuriat et la création d'emplois parmi les jeunes et les femmes;
 - ii) augmenter la productivité et la rentabilité des filières agricoles grâce à la numérisation et aux innovations correspondantes;
 - iii) développer des systèmes alimentaires plus inclusifs et plus durables pour des régimes alimentaires diversifiés et sains.

B. Enseignements tirés

12. L'exécution du RENFORT s'appuiera sur les enseignements tirés des projets du FIDA au Tchad, ainsi que du portefeuille de plus en plus large du Fonds en matière de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes dans plusieurs pays. Les principaux enseignements sont présentés ci-après.
13. **Gestion stratégique du projet dans une situation de fragilité.** Malgré le contexte de fragilité et les faibles capacités institutionnelles au Tchad, le portefeuille du FIDA affiche une performance satisfaisante, les résultats obtenus dépassant souvent les cibles quantitatives à la clôture des projets.
14. **Dispositifs d'incubation, accélération et insertion économique des jeunes.** Des dispositifs d'incubation en vue de dispenser des formations techniques et entrepreneuriales sont nécessaires pour que les jeunes créent leur propre agroentreprise. L'équipe de projet adoptera une approche intégrée et différenciée qui offre plusieurs trajectoires pour la création d'entreprises et le développement des aptitudes relatives à l'emploi salarié.
15. **Durabilité et viabilité des entreprises.** L'expérience des jeunes « agripreneurs » montre que l'introduction de nouvelles technologies et d'innovations numériques contribue au succès des petites et moyennes entreprises.
16. **Filières à cycle court.** Les jeunes sont plutôt intéressés par les cultures à maturation rapide, par les activités de production à cycle court, et par les secteurs de la transformation, des services, de la commercialisation et de la production.
17. **Mécanismes de financement innovants.** Le FIDA fait état d'une solide expérience dans le cadre du Programme d'appui au développement rural dans le Guéra (PADER-G) au Tchad, qui a jeté les bases d'un système de microfinance dans le Guéra. Au fil du temps, il a aussi accumulé une expérience en matière d'inclusion financière grâce à plusieurs projets [Programme de promotion de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes (PEA – Jeunes) au Cameroun, Projet d'appui à l'insertion des jeunes ruraux agripreneurs (Agri-jeunes *Tekki Ndawñi*) au Sénégal, Projet de services financiers inclusifs dans la filière agricole (INCLUSIF) au Mali, etc.] dans le cadre desquels des mécanismes, des produits et des services financiers innovants ont été mis à l'essai.

II. Description du projet

A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles

18. **L'objectif général du RENFORT** est de contribuer à accroître les revenus et de créer des emplois décents pour les femmes et les jeunes en renforçant la résilience de systèmes alimentaires inclusifs au Tchad. **L'objectif de développement** est de promouvoir, à l'intention des jeunes et des femmes, des entreprises viables et résilientes, créatrices d'emplois et intégrées dans les filières agropastorales et halieutiques du Tchad.

19. **Les activités seront menées dans les zones rurales de neuf provinces:** Lac, Hadjer Lamis, Chari-Baguirmi, Mayo-Kebbi Est, Moyen-Chari, Mandoul, Tandjilé, Salamat et N'Djamena.
20. **Le projet vise à venir directement en aide à 82 000 femmes et jeunes ruraux pauvres**, dont 70% de jeunes âgés de 15 à 35 ans (30% de femmes et 40% d'hommes) et 30% de femmes âgées de 36 à 50 ans. Au total, 60% des bénéficiaires seront des femmes (30% âgées de 15 à 35 ans et 30% âgées de 36 à 50 ans). Le nombre de bénéficiaires indirects est estimé à 435 000, dont 260 800 membres de ménages et environ 174 000 autres acteurs des filières.

B. Composantes, résultats et activités

21. Le RENFORT comprend les composantes suivantes: i) développement d'agroentreprises rentables et résilientes; ii) amélioration de l'écosystème de l'entrepreneuriat agricole; iii) coordination et gestion du projet.
22. **Composante 1: Développement d'agroentreprises rentables et résilientes.** Les interventions comprendront: i) l'information, la communication et la sensibilisation; ii) l'accélération du développement de microentreprises, petites et moyennes entreprises agricoles existantes; iii) l'incubation de jeunes agripreneurs; iv) la formation des jeunes aux emplois agricoles et leur insertion économique; v) le développement d'activités rémunératrices, vi) l'adaptation et la promotion des solutions numériques innovantes (vulgarisation et commerce électroniques, paiement par téléphonie mobile, etc.); vii) le développement de start-ups numériques agricoles.
23. Dans le cadre du RENFORT, des mécanismes innovants de financement direct et de financement vert seront établis pour appuyer et accélérer le développement des entreprises gérées par des jeunes et par des femmes. Le projet financera la promotion d'activités de nutrition essentielles, notamment: i) la production, la transformation et la commercialisation de denrées à haute valeur nutritionnelle; ii) la transposition à plus grande échelle de la production locale d'aliments complémentaires à base de céréales et de légumineuses enrichis à la spiruline pour les enfants; iii) les campagnes d'éducation nutritionnelle; iv) l'alphabétisation fonctionnelle intégrant des solutions numériques en faveur des jeunes et des femmes.
24. **Composante 2: Amélioration de l'écosystème de l'entrepreneuriat agricole.** L'écosystème entrepreneurial sera renforcé par un appui à l'exécution et une amélioration des cadres d'action réglementaires et institutionnels favorisant l'entrepreneuriat agricole des jeunes et des femmes, ainsi que par le financement des infrastructures structurantes relatives à la production, à l'accès au marché et aux énergies renouvelables. Pour remédier aux contraintes d'accès à la terre, à l'eau et aux infrastructures de production et d'accès au marché, le RENFORT financera: i) des investissements en faveur de la sécurité foncière; ii) les aménagements hydroagricoles de 500 hectares de petits périmètres maraîchers; iii) des fermes piscicoles et des cages flottantes; iv) la mise sur pied de quatre marchés de demi-gros, de centres de collecte satellites, de magasins de regroupement et de stockage et d'unités de conservation de produits maraîchers; v) la création et l'équipement de plateformes de transformation, vi) la réhabilitation de 150 kilomètres de pistes desservant les bassins de production et facilitant l'accès au marché.
25. **Composante 3: Coordination et gestion du projet.** L'approche stratégique et opérationnelle retenue pour l'exécution du RENFORT repose sur six éléments: i) le comité national de pilotage actuel du Projet de renforcement de la productivité des exploitations agropastorales familiales et résilience (RePER) et du Programme conjoint Sahel en réponse aux défis COVID-19, conflits et changements climatiques (SD3C), dont la composition et le mandat seront élargis pour faire intervenir de nouvelles parties prenantes (ministères chargés de la jeunesse et de la condition

féminine et représentants du secteur privé); ii) une cellule nationale de coordination, de représentation et d'assistance technique, établie à N'Djamena, pour assurer la coordination stratégique des projets du FIDA au Tchad selon une approche de programme de pays; iii) une unité de gestion du projet (UGP) disposant d'une autonomie de gestion technique, administrative et financière, établie à Dourbali (Chari-Baguirmi); iv) trois antennes régionales déployées pour couvrir les trois grandes zones du projet; v) des partenariats stratégiques avec l'Organisation internationale du Travail, l'Institut international d'agriculture tropicale et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture qui faciliteront la coopération Sud-Sud et triangulaire, vi) des prestataires de services de proximité suivant l'approche « faire faire » basée sur des contrats de performance.

C. Théorie du changement

26. Les femmes et les jeunes sont deux groupes prépondérants de la société tchadienne qui font face à d'importants problèmes d'insécurité alimentaire, de malnutrition et de pauvreté ainsi qu'aux conséquences socioéconomiques de la pandémie de COVID-19. S'ils constituent une grande réserve de main-d'œuvre pour l'activité économique du pays (80,9% de la population a moins de 30 ans), les jeunes rencontrent de nombreux obstacles qui entravent leur intégration économique et leur participation aux filières agricoles. Actrices majeures de la sécurité alimentaire dans le pays, les femmes connaissent aussi des difficultés en raison d'un accès limité aux facteurs de production clés (financements, terre, etc.), de pratiques inadéquates d'alimentation, de l'analphabétisme, de la précarité économique et des profondes inégalités de genre.
27. Les interventions différenciées et dynamiques du projet visent, d'une part, à appuyer les femmes et les jeunes pour qu'ils puissent créer et développer leur agroentreprise ou mener des activités rémunératrices dans les filières climato-compatibles tenant compte des enjeux nutritionnels (composante 1) et, d'autre part, à améliorer l'écosystème entrepreneurial pour instaurer des conditions favorables au développement des agroentreprises de jeunes et de femmes (composante 2).
28. D'une durée de six ans, le RENFORT entend bénéficier directement à 82 000 femmes et jeunes ruraux pauvres. Au moins 60 000 d'entre eux tireront avantage d'une mobilité économique ascendante, notamment sur le plan des revenus, de la consommation, du patrimoine, de la diversité alimentaire et de la nutrition. Ces différentes interventions aideront à créer environ 44 000 emplois directs grâce à l'appui apporté à quelque 4 500 microentreprises et petites et moyennes entreprises agricoles, à 12 000 start-ups et à 53 000 porteurs d'activités rémunératrices. Le RENFORT contribuera ainsi à accroître les revenus (objectif de développement durable n° 1), à créer des emplois décents pour les jeunes et les femmes (objectifs de développement durable n°s 5 et 8) et à promouvoir une transformation durable des systèmes alimentaires (objectifs de développement durable n°s 2 et 13) tout en veillant à ne laisser personne de côté.

D. Alignement, appropriation et partenariats

29. Le projet est conforme aux priorités nationales de développement et il est pleinement en phase avec l'objectif stratégique n° 1 du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement au Tchad (2017-2021). Il contribuera également à atteindre les cibles prioritaires du Gouvernement tchadien pour la réalisation des objectifs de développement durable n°s 1, 2, 5, 8 et 13.
30. L'approche de programme de pays adoptée par le FIDA au Tchad permet de mutualiser les ressources avec les autres projets du FIDA, notamment le RePER et le SD3C, tout en tirant parti des partenariats établis par le Fonds ces dernières décennies. La collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome sera poursuivie sur la base de l'expérience du SD3C, et étendue à d'autres

organismes comme l'Organisation internationale du Travail et l'Institut international d'agriculture tropicale.

E. Coût, avantages et financement

Coût du projet

31. **Le coût total du RENFORT**, compte tenu des imprévus physiques et financiers, s'élève à 90,5 millions d'EUR. Le plan de financement du projet se présente ainsi:
 - i) 22,9 millions d'EUR du FIDA au titre de la Onzième reconstitution de ses ressources;
 - ii) 26,3 millions d'EUR du Fonds vert pour le climat (Initiative pour la finance verte inclusive);
 - iii) 9,3 millions d'EUR du Gouvernement tchadien,
 - iv) 5,0 millions d'EUR des bénéficiaires du projet. Il en résulte un déficit de financement de 27,0 millions d'EUR, soit 30,0% du coût total, qui peut éventuellement être couvert au titre des cycles ultérieurs du Système d'allocation fondé sur la performance (selon des conditions de financement à définir et sous réserve des procédures internes et de l'approbation ultérieure du Conseil d'administration) ou par un cofinancement à déterminer pendant l'exécution.

32. Les composantes techniques du RENFORT relèvent partiellement de l'action climatique. Selon les méthodes des banques multilatérales de développement relatives au financement de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets, le montant total alloué par le FIDA au projet au titre du financement climatique est estimé à 4,2 millions d'EUR.

Tableau 1

Coût du projet par composante et par source de financement

(en milliers d'EUR)

<i>Composante</i>	<i>Prêt du FIDA</i>		<i>Don du FIDA</i>		<i>Autres cofinanciers</i>		<i>Bénéficiaires</i>			<i>Emprunteur/Bénéficiaire/fonds de contrepartie</i>			<i>Total</i>
	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Contributions monétaires</i>	<i>Contributions en nature</i>	<i>%</i>	<i>Contributions monétaires</i>	<i>Contributions en nature</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>
1. Développement d'agroentreprises rentables et résilientes	2 489	5	9 955	22	29 783	64	1 556	473	4	s.o.	2 029	5	46 285
2. Amélioration de l'écosystème de l'entrepreneuriat agricole	878	3	3 514	11	18 227	57	3 000	-	9	-	6 294		31 913
3. Coordination et gestion du projet	1 215	10	4 859	40	5 246	43	-	-	-	-	938	8	12 258
Total	4 582	5	18 328	20	53 256	50	4 555	473	6	-	9 262	10	90 456

Tableau 2

Coût du projet par catégorie de dépenses et par source de financement

(en milliers d'EUR)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Prêt du FIDA</i>		<i>Don du FIDA</i>		<i>Autres cofinanciers</i>		<i>Bénéficiaires</i>			<i>Emprunteur/Bénéficiaire/fonds de contrepartie</i>			<i>Total</i>
	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Contributions monétaires</i>	<i>Contributions en nature</i>	<i>%</i>	<i>Contributions monétaires</i>	<i>Contributions en nature</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>
1. Travaux	923	3	3 690	14	14 251	52	2 628	-	10	-	-	-	5 713
2. Équipements et matériel	475	7	1 902	30	2 300	36	371	-	6	-	1 342	21	6 390
3. Biens, services et intrants	99	7	397	27	672	45	-	-	-	-	310	21	1 478
4. Services (assistance technique et formation)	1 684	7	6 732	29	12 881	55	414	-	2	-	1 668	7	23 379
5. Dons et subventions	777	3	3 108	12	19 573	78	1 142	473	7	-	-	-	25 073
6. Coûts de fonctionnement	82	6	327	26	628	50	-	-	-	-	228	18	1 264
7. Salaires, traitements et indemnités	543	10	2 171	38	2 950	52	-	-	-	-	-	-	5 665
Total	4 582	5	18 328	20	53 256	59	4 555	473	6	-	9 262	10	90 456

Tableau 3
Coût du projet par composante et par année
 (en milliers d'EUR)

Composante	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Année 6		Total
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
1. Développement d'agroentreprises rentables et résilientes	3 186	7	6 256	14	10 844	23	10 329	22	9 247	20	6 422	14	46 284
2. Amélioration de l'écosystème de l'entrepreneuriat agricole	152	1	5 828	18	20 364	63	5 089	16	332	1	149	1	31 913
3. Coordination et gestion du projet	3 804	31	1 544	13	1 713	14	1 957	16	1 639	13	1 600	13	12 258
Total	7 142	8	13 628	15	32 921	36	17 375	19	11 219	13	8 171	9	90 456

Décaissement

33. Le mécanisme du compte d'avance temporaire sera adopté pour tous les guichets de financement du projet (prêt et don du Fonds), selon les dispositions figurant dans le Manuel sur le décaissement des prêts pour les projets directement supervisés par le FIDA. Les méthodes de décaissement pouvant être utilisées, notamment au moyen du Portail clients du FIDA, et les seuils proposés pour les paiements directs, le réapprovisionnement du compte désigné et les relevés de dépenses, ainsi que le montant de l'allocation des avances initiales, seront précisés et explicités dans la lettre à l'Emprunteur/Bénéficiaire.

Résumé des avantages et analyse économique

34. Dans l'ensemble, les résultats de l'analyse économique démontrent que le RENFORT est un projet rentable, avec un taux de rentabilité économique interne de 19,9% et une valeur actuelle nette de 68,2 millions d'EUR, pour un coût d'opportunité économique du capital de 6,5%. Ces résultats sont très satisfaisants étant donné que certains avantages tirés du projet sont difficiles à quantifier et ne sont donc pas pris en compte.

Stratégie de sortie et durabilité

35. La stratégie de sortie et la durabilité des avantages du RENFORT reposent sur les éléments ci-après.
36. L'approche entrepreneuriale adoptée consiste à produire plusieurs avantages économiques à l'intention des femmes et des jeunes agripreneurs pour promouvoir la viabilité de leur pérennité au-delà du projet. Ces avantages reposent sur la création d'entreprises rentables et viables, créatrices de richesses et d'emplois. Les investissements dans le renforcement du capital humain se concrétiseront par un changement dans les comportements et les usages et apporteront des avantages durables.
37. Sur le plan institutionnel, la composante 2 du projet vise à réunir les conditions nécessaires pour améliorer l'environnement des affaires et à financer des activités de renforcement des capacités techniques et opérationnelles des institutions publiques d'une part, pour qu'elles puissent mieux jouer leur rôle régalién, et des organisations de la société civile d'autre part, pour qu'elles soient en mesure de proposer de meilleurs services à leurs membres.

III. Risques

A. Risques et mesures d'atténuation

38. **Fragilité et gouvernance.** La résurgence des rébellions et des insurrections dans le nord du pays, des conflits dans les pays limitrophes et du terrorisme des groupes djihadistes au Sahel et de Boko Haram place le Tchad dans une situation

de risque politique et de risque de sécurité élevés. Cette situation est aggravée par la transition à la suite du décès du Président Idriss Déby.

39. **Les risques techniques** concernent la faiblesse des capacités techniques et institutionnelles pour la mise en œuvre efficiente des aspects innovants du projet. La mise en place effective d'un mécanisme de financement des entreprises comporte encore un risque élevé au Tchad. La collaboration du secteur privé pourrait manquer de vigueur, compte tenu de la faiblesse générale de l'environnement des affaires du pays. Le projet suit une approche axée sur le renforcement des capacités et l'appui direct aux organisations de jeunes et de femmes. Il propose des mécanismes de financement alternatifs et des interventions visant à améliorer l'environnement des affaires pour attirer davantage les investissements privés.
40. **Gestion financière.** Le risque inhérent en matière de gestion financière est élevé à l'échelle du pays, mais substantiel au niveau du projet, compte tenu en particulier du risque de dysfonctionnement dans l'articulation des dispositifs de gestion financière de l'unité de coordination du projet et de l'UGP, qui pourrait induire des tensions de trésorerie et compromettre les reconstitutions de fonds du RENFORT.

Tableau 4

Risques et mesures d'atténuation

<i>Catégorie de risque</i>	<i>Risque inhérent</i>	<i>Risque résiduel</i>
Contexte national	Élevé	Substantiel
Stratégies et politiques sectorielles	Substantiel	Moyen
Contexte environnemental et climatique	Élevé	Substantiel
Portée du projet	Moyen	Moyen
Capacités institutionnelles d'exécution et viabilité	Moyen	Faible
Gestion financière	Substantiel	Moyen
Passation de marchés	Moyen	Faible
Impact environnemental, social et climatique	Moyen	Faible
Parties prenantes	Moyen	Moyen
Risque global	Substantiel	Moyen

B. Catégorie environnementale et sociale

41. Le RENFORT est classé dans la **catégorie environnementale et sociale B**. Les mesures envisagées porteront principalement sur la réduction de la vulnérabilité des jeunes et des femmes grâce au renforcement de leurs capacités d'adaptation aux changements climatiques, la gestion résiliente des ressources agrosylvopastorales et l'amélioration des conditions de vie. Un projet de cadre de gestion environnementale et sociale a été élaboré conformément à la législation nationale et aux exigences du cadre international applicable pour prendre des mesures face aux impacts recensés.

C. Classement au regard des risques climatiques

42. Le risque climatique est jugé substantiel a priori, étant donné la couverture géographique du projet dans la zone sahélienne, caractérisée par un risque élevé de phénomènes météorologiques extrêmes. Les changements climatiques accentuent la pression exercée sur les ressources foncières, agricoles, halieutiques et hydriques de la région. Selon l'indice de vulnérabilité face aux changements climatiques, le Tchad est classé comme le pays le plus menacé en raison de la présence de plusieurs facteurs de vulnérabilité.

D. Soutenabilité de la dette

43. L'économie du Tchad a été gravement perturbée par les effets combinés de la pandémie et de la baisse des prix des principaux produits de base, qui ont entraîné d'importants besoins de financement. Le risque de surendettement extérieur et global du Tchad reste élevé, mais la dette est considérée comme soutenable. Les principaux risques sont liés à la montée de l'insécurité et à une nouvelle baisse des prix du pétrole, ainsi qu'à l'augmentation des prix des produits alimentaires. Pourtant, le Fonds monétaire international estime, en août 2020, que la capacité du Tchad à le rembourser reste adéquate. En novembre 2020, le Tchad a été le premier pays à demander à participer au Cadre commun pour le traitement de la dette; il est actuellement en train de restructurer sa dette extérieure et de conclure un nouveau programme avec le Fonds monétaire international. Il convient également de noter que les autorités tchadiennes ont demandé la suspension du service de la dette dans le cadre de l'Initiative de suspension du service de la dette du G20, et l'allègement du service de la dette dans le cadre du Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes. Selon des estimations préliminaires, la suspension du service de la dette envers les créanciers du Club de Paris et du G20 pourrait combler à hauteur d'environ 12 millions d'USD le déficit de financement enregistré au niveau de la balance des paiements en 2020.

IV. Exécution

A. Cadre organisationnel

44. Le dispositif de gestion du RENFORT est décrit au paragraphe 25.
45. **Le dispositif de gestion financière** du RENFORT sera mis en œuvre par: i) une cellule nationale de coordination, de représentation et d'assistance technique (CNCRAT), dont les activités seront axées sur la gestion des guichets de financement et le pilotage de la performance financière, avec un accent mis sur l'accompagnement fiduciaire et l'audit interne; ii) les services administratifs et financiers de l'UGP et des antennes, responsables de la gestion comptable et financière du projet.
46. **Les comptes désignés** (un par bailleur), ouverts pour recevoir les fonds des différents guichets de financement, seront gérés par la CNCRAT. Des comptes d'opérations (un par bailleur) seront ouverts au niveau de l'UGP, qui ouvrira pour ses antennes de Bol et de Mandoul des sous-comptes alimentés sur la base de plans de dépenses périodiquement établis ou à partir de la mise à disposition ponctuelle de fonds pour des activités de formation, de supervision, etc.
47. **Les flux de fonds** vers les partenaires d'exécution locaux sont exposés à un risque fiduciaire important qui nécessite une surveillance accrue. Ils feront donc l'objet d'une évaluation en amont de la signature de l'accord de partenariat.
48. **Gouvernance.** L'environnement fiduciaire global reste caractérisé par la faible intégrité du système de gestion financière et de passation des marchés et par un risque constant de fraude et de corruption. Le risque fiduciaire inhérent étant substantiel, l'UGP et la CNCRAT disposeront de leur propre système de gestion financière, indépendant des systèmes de gestion des finances publiques.
49. **La passation des marchés** est régie par le décret n° 2130/PR/2020 du 15 octobre 2020 portant Code des marchés publics et des délégations de service public en République du Tchad et ses textes d'application. L'appel d'offres ouvert est la règle.

Participation et retours d'information des groupes cibles du projet et traitement des plaintes

50. La stratégie relative à la transparence et à la participation citoyenne sera appliquée selon les quatre axes définis dans le programme d'options stratégiques pour le pays: i) accès transparent à l'information et publication des données sur les

activités et les résultats du projet; ii) suivi-évaluation par une tierce partie des prestataires de services, des partenaires d'exécution, des bénéficiaires et de la performance du projet; iii) participation active de la société civile grâce à la conduite d'une évaluation participative du programme de pays et de ses acteurs, et à l'établissement d'un mécanisme de réclamation et de doléances et d'un mécanisme permettant aux bénéficiaires d'indiquer leur degré de satisfaction; iv) sélection transparente des prestataires de services lors des passations de marchés publics, avec la liberté d'accès aux appels d'offres concernant les marchés publics, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures.

Processus de traitement des plaintes

51. Le RENFORT s'inscrira dans la droite ligne des procédures nationales ou du FIDA en matière de protection des lanceurs d'alerte contre les représailles qu'ils pourraient subir pour avoir signalé une conduite répréhensible, des cas d'abus et de mauvais traitements, une faute professionnelle présumée ou des actes de corruption. Le RENFORT établira une plateforme numérique pour recueillir les commentaires, les plaintes et les réclamations des bénéficiaires à l'aide des médias sociaux.

B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

52. Le principal outil de planification des activités sera le plan de travail et budget annuel élaboré selon un processus participatif, itératif et rigoureux de planification qui recense clairement les produits (ou cibles physiques) à réaliser au cours de l'année ainsi que les objectifs à atteindre, les activités prévues et les ressources financières nécessaires à leur mise en œuvre.
53. **Le système de suivi-évaluation** du RENFORT s'appuiera sur quatre principaux piliers: i) le cadre des résultats du programme d'options stratégiques pour le pays, qui permet de faire concorder le projet avec le Plan national d'investissement du secteur rural et les objectifs de développement durable; ii) le cadre logique et le cadre de résultat; iii) le plan de travail et budget annuel, qui représente le principal outil de planification des activités et des de résultats; iv) le manuel de suivi-évaluation, qui définit les aspects opérationnels relatifs aux processus, outils, méthodes, approches et responsabilités.
54. **Apprentissage, gestion des savoirs et communication.** L'équipe du RENFORT tirera parti de son expérience pour: i) mener des réflexions critiques sur ses interventions, ii) soutenir la mise à l'échelle rapide des bonnes pratiques et des succès, iii) partager les enseignements tirés avec les différentes parties prenantes, iv) contribuer aux réflexions et aux dialogues sur les politiques dans tous les domaines ayant trait à l'entrepreneuriat et à l'intégration économique des jeunes et des femmes.
55. **Innovations et reproduction à plus grande échelle.** Les aspects innovants du RENFORT comprennent: i) les approches différenciées et pragmatiques d'incubation et d'accélération à l'intention des femmes et des jeunes agripreneurs; ii) les solutions numériques pour l'agriculture, iii) les innovations et itinéraires techniques d'intensification durables (semences améliorées, cages flottantes, culture à l'abri, fours améliorés, plateaux techniques améliorés); iv) le développement de partenariats commerciaux et de modèles d'affaires inclusifs; v) l'approche territoriale de pôle de développement économique, notamment la coordination des investissements structurants dans les marchés de demi-gros; vi) la promotion des technologies d'énergie renouvelable et des mécanismes de financement verts.

C. Plans d'exécution

Supervision, examen à mi-parcours et plans d'achèvement

56. Les missions de supervision et de suivi seront assurées conjointement par le FIDA et le Gouvernement tchadien, à raison d'une mission par an. En fonction des besoins, des missions ponctuelles d'appui à l'exécution pourront également être organisées. L'examen à mi-parcours sera effectué conjointement par le FIDA et le Gouvernement trois ans après le démarrage du projet.
57. Au cours de la dernière année d'exécution du projet, une mission à l'achèvement sera effectuée pour documenter les résultats et les impacts du projet.

V. Instruments et pouvoirs juridiques

58. Un accord de financement entre la République du Tchad et le FIDA constituera l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'Emprunteur/Bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement négocié figure à l'appendice I.
59. La République du Tchad est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
60. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VI. Recommandation

61. Je recommande au Conseil d'administration d'approuver le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Tchad un prêt à des conditions particulièrement concessionnelles d'un montant de quatre millions cinq cent quatre-vingt mille euros (4 580 000 EUR), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République du Tchad un don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette d'un montant de dix-huit millions trois cent trente mille euros (18 330 000 EUR), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Gilbert F. Hougbo

Accord de financement négocié

"Projet de Renforcement de l'Innovation dans l'Entrepreneuriat Agro-pastoral des Jeunes et Femmes du Tchad (RENFORT)"

(Négociations conclues le 12 août 2021)

Nom du Projet: Projet de Renforcement de l'Innovation dans l'Entrepreneuriat Agro-pastoral des Jeunes et Femmes du Tchad (« RENFORT » ou le « Projet »)

La République du Tchad (l'« Emprunteur/Bénéficiaire »)

Et

Le Fonds international de développement agricole (le « Fonds » ou le « FIDA »)

(désignés individuellement par une "Partie" et collectivement par les "Parties")

ATTENDU QUE :

A. L'Emprunteur/Bénéficiaire a sollicité du Fonds un prêt et un don pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent accord;

B. Dans le cadre du Projet, l'Emprunteur/Bénéficiaire entend obtenir du Fonds vert pour le climat (le « FVC ») un financement pour contribuer au financement du Projet conformément aux conditions et modalités qui seront précisées dans un accord avec le FVC ;

C. L'Emprunteur/Bénéficiaire s'est engagé à fournir un soutien supplémentaire sous forme de fonds de contrepartie en nature, qui pourrait être nécessaire au Projet ;

Considérant que le Fonds a accepté de financer le Projet;

Par conséquent, les parties conviennent de ce qui suit :

Section A

1. Le présent accord de financement (l'« Accord ») comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).

2. Les Conditions Générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2020 et toutes éventuelles modifications postérieures (le « Conditions Générales ») sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord [à l'exception des dispositions indiquées à la section E, paragraphe 4 ci-dessous]¹.

¹ Si aucune disposition des Conditions Générales ne s'applique, supprimez le texte entre crochets. S'il y a des exceptions, assurez-vous que le paragraphe auquel vous faites référence est correct et que la numérotation n'a pas changé.

Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions Générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur/Bénéficiaire un prêt (le « Prêt ») et un don (le « Don ») (ensemble le « Financement »), que l'Emprunteur/Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du Projet conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

Section B

1. A. Le montant du Prêt est de quatre millions cinq-cents quatre-vingt mille euros (4,580,000 EUR).

B. Le montant du Don est de dix-huit millions trois-cent-trente-mille euros (18,330,000 EUR).

2. Le Prêt est accordé à des conditions particulièrement favorables et ne porte aucun intérêt, mais porte une commission de service déterminé par le FIDA à la date d'approbation du Prêt par le Conseil d'administration du Fonds et sera payable semestriellement au titre du service du prêt. L'emprunt aura une échéance de quarante (40) ans, y compris un différé d'amortissement de dix (10) ans à compter de la date d'approbation de l'emprunt par le Conseil d'administration du Fonds. Le principal de l'emprunt sera remboursé à raison de quatre pour cent et demi (4,5%) du principal total par an pour les années onze (11) à trente (30) et un pour cent (1%) du principal total par an pour les années trente et un (31) à quarante (40).

3. La monnaie de paiement au titre du service du Prêt est l'Euro.

4. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

5. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service du Prêt sont exigibles le 15 avril et le 15 octobre.

6. Un compte désigné en francs de la Communauté financière africaine (FCFA), pour l'utilisation exclusive du Projet sera ouvert à Ndjamen. L'Emprunteur informera le Fonds des fonctionnaires autorisés à exploiter le compte désigné.

7. Deux comptes d'opérations en francs de la Communauté financière africaine (FCFA) seront ouverts à Ndjamen dans des banques commerciales crédibles afin de recevoir de manière exclusive les fonds provenant du compte désigné.

8. L'Emprunteur/Bénéficiaire fournira des fonds de contrepartie aux fins du Projet d'un montant d'environ 9 260 000 Euros sous forme d'impôts, taxes et autres contributions en nature.

Section C

1. L'agent principal du Projet est le Ministère en charge de l'Agriculture de la République du Tchad.

2. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 (b) et (c) des Conditions Générales. Toutefois, les parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.

3. La date d'achèvement du Projet est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord et la date de clôture du Financement sera 6 mois plus tard,

ou toute autre date désignée par le Fonds par notification à l'Emprunteur/Bénéficiaire. La date de clôture du financement sera fixée conformément aux Conditions Générales.

4. L'acquisition de biens, travaux et services financés par l'Accord sera régie par les procédures conformes aux Directives FIDA pour la passation des marchés relatifs aux projets. Un plan de passation des marchés basé sur le Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) sera élaboré chaque année par l'Emprunteur/Bénéficiaire et approuvé par le Fonds. Ce plan spécifiera, entre autres, les méthodes de passation des marchés, les coûts estimatifs et l'échéancier.

Section D

1. Le Fonds administrera le Financement et supervisera le Projet.

Section E

1. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires de suspension du présent Accord :

- a) Le manuel de mise en œuvre qui comprend le manuel de gestion administrative, financière et comptable incluant la passation des marchés et manuel de suivi-évaluation (le « Manuel ») et/ou l'une de ses dispositions a fait l'objet d'une renonciation, d'une suspension, d'une résiliation, d'une modification ou d'un amendement sans l'accord préalable du Fonds, et le Fonds, après consultation avec l'Emprunteur/Bénéficiaire, a déterminé qu'il a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet.
- b) Tout personnel clé du Projet tel que décrit dans le Manuel de mise en œuvre est nommé/recruté, transféré ou démis de ses fonctions sans accord préalable du FIDA.

2. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles (générales/spécifiques) préalables aux décaissements:

- a) L'ouverture des comptes désigné et d'opérations et la désignation officielle du personnel habilité à les mobiliser;
- b) Le Projet est inscrit au programme national d'investissement public dans le respect des procédures nationales en vigueur ;
- c) Le comité de pilotage du Projet a été officiellement chargé de sa gestion et supervision ;
- d) La non objection du FIDA à l'égard du Manuel du Projet;
- e) Le personnel clé a été recruté par voie compétitive et a reçu la non-objection du FIDA ; et
- f) Le logiciel comptable est dûment installé et paramétré.

3. Cet accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur/Bénéficiaire.

4. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur/le Bénéficiaire

[Ministre]
[Ministère de l'Economie, de la Planification du Développement et de la Coopération
International (MEPDCI)]

Pour le Fonds:

[Cliquez et tapez le Titre]
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

[Copie à :]

Le présent Accord, [en date du _____], a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur/ Bénéficiaire.

REPUBLIQUE DU TCHAD

Dr Issa Doubragne
Ministre de l'Economie, de la Planification du Développement et de la
Coopération Internationale (MEPDCI)

Date : _____²

FONDS INTERNATIONAL
POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Gilbert F. Hougbo
Président

Date : _____

² Dans le cas où l'Accord de Financement n'est pas signé au siège du FIDA.

Annexe 1

Description du Projet et dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. *Population cible.* Le Projet ambitionne de toucher directement 82 000 jeunes et femmes³ ruraux pauvres, dont 70 pourcent de jeunes (30 pourcent jeunes femmes et 40 pourcent jeunes hommes) de 15 à 35 ans et 30 pourcent de femmes de 36 à 50 ans. Ainsi, au total, le RENFORT touchera 60 pourcent des femmes (30 pourcent jeunes femmes de 15-35 ans et 30 pourcent femmes de 36 à 50 ans). Le nombre des bénéficiaires indirects est estimé à 435.000 personnes, dont 260 800 personnes membres des ménages et environ 174 000 autres acteurs le long des CDV. Par des mécanismes de ciblage direct, le Projet prévoit un quota de 5 à 10 pourcent (entre 4 000 et 8000 personnes) de personnes vivant avec un handicap dans les quatre catégories et les différents parcours proposés.

2. *Zone d'intervention du Projet.* Le Projet interviendra dans les zones rurales de neuf (9) provinces que sont : Lac, Hadjer Lamis, Chari-Baguirmi, Mayo-Kebbi Est/Moyen-Chari, Mandoul, Tandjilé, Salamat et Ndjama. Ces provinces permettront d'une part, d'exploiter les synergies et les complémentarités avec les projets REPER et SD3C dans les provinces de Hadjer Lamis, Chari-Baguirmi, Salamat et Lac ; et d'autre part, d'étendre les interventions du FIDA dans les nouvelles provinces du Mayo-Kebbi Est, Moyen-Chari, Mandoul et Tandjilé), pour couvrir une grande partie de la région centrale du Tchad et accroître l'impact.

3. *Finalité.* La finalité du Projet est de contribuer à accroître les revenus et créer des emplois décentés pour les femmes et les jeunes en renforçant la résilience des systèmes alimentaires inclusifs au Tchad.

4. *Objectifs.* L'objectif du Projet est de promouvoir des entreprises de jeunes et de femmes viables et résilientes, créatrices d'emplois et intégrées dans les chaînes de valeurs agropastorales et halieutiques du Tchad.

5. *Composantes.* Le Projet comprend les composantes ci-après: Composante 1 – Développement des agro-entreprises (micro, petites et moyennes) rentables et résilientes, Composante 2 : Amélioration de l'écosystème entrepreneurial des jeunes et des femmes, et composante 3: Coordination et gestion.

6. Composante 1: Développement d'agroentreprises rentables et résilientes. Les interventions comprendront: i) l'information, la communication et la sensibilisation; ii) l'accélération du développement de microentreprises, petites et moyennes entreprises agricoles existantes; iii) l'incubation de jeunes agripreneurs; iv) la formation des jeunes aux emplois agricoles et leur insertion économique; v) le développement d'activités rémunératrices, vi) l'adaptation et la promotion des solutions numériques innovantes (vulgarisation et commerce électroniques, paiement par téléphonie mobile, etc.); vii) le développement de start-ups numériques agricoles.

7. Dans le cadre du RENFORT, des mécanismes innovants de financement direct et de financement vert seront établis pour appuyer et accélérer le développement des

³ Les hommes de plus de 36 ans, chefs de ménages agricoles sont des bénéficiaires indirects à travers leurs ménages ou comme acteurs des chaînes de valeur. Ils seront néanmoins impliqués dans plusieurs activités comme (i) les négociations pour la sécurisation foncière, (ii) les infrastructures structurantes (marchés de gros, centres de collecte, magasins de stockage, pistes) ; (iii) amélioration de l'écosystème entrepreneurial ; (iv) le déploiement des solutions digitales (e-voucher, e-vulgarisation, systèmes d'information sur les marchés et sur le climat), etc. D'autres seront des mentors et de business coach pour l'immersion des jeunes agripreneurs.

entreprises gérées par des jeunes et par des femmes. Le projet financera la promotion d'activités de nutrition essentielles, notamment: i) la production, la transformation et la commercialisation de denrées à haute valeur nutritionnelle; ii) la transposition à plus grande échelle de la production locale d'aliments complémentaires à base de céréales et de légumineuses enrichis à la spiruline pour les enfants; iii) les campagnes d'éducation nutritionnelle; iv) l'alphabétisation fonctionnelle intégrant des solutions numériques en faveur des jeunes et des femmes.

8. Composante 2: Amélioration de l'écosystème de l'entrepreneuriat agricole. L'écosystème entrepreneurial sera renforcé par un appui à l'exécution et une amélioration des cadres d'action réglementaires et institutionnels favorisant l'entrepreneuriat agricole des jeunes et des femmes, ainsi que par le financement des infrastructures structurantes relatives à la production, à l'accès au marché et aux énergies renouvelables. Pour remédier aux contraintes d'accès à la terre, à l'eau et aux infrastructures de production et d'accès au marché, le RENFORT financera: i) des investissements en faveur de la sécurité foncière; ii) les aménagements hydroagricoles de 500 hectares de petits périmètres maraîchers; iii) des fermes piscicoles et des cages flottantes; iv) la mise sur pied de quatre marchés de demi-gros, de centres de collecte satellites, de magasins de regroupement et de stockage et d'unités de conservation de produits maraîchers; v) la création et l'équipement de plateformes de transformation,

v) la réhabilitation de 150 kilomètres de pistes desservant les bassins de production et facilitant l'accès au marché.

9. La composante 3 organisera l'ensemble des dispositifs opérationnels prévus et détaillés dans le manuel de mise en œuvre, le manuel des procédures administratives, comptables, financières et de passation de marché ainsi que le manuel de suivi-évaluation, de communication et de gestion des savoirs. Elle constituera le point de référence pour la documentation des résultats, l'analyse de performance et de l'impact par rapport à l'objectif de développement du projet mais aussi au regard des objectifs stratégiques définis dans la note stratégique pays.

II. Dispositions relatives à l'exécution

10. L'agent principal du Projet est le Ministère en charge de l'Agriculture de la République du Tchad qui assure la tutelle technique.

11. *Comité de Pilotage du Projet* : Le pilotage du Projet sera assuré par le **Comité national de pilotage** actuel du RePER dont la composition et le mandat seront élargis pour une participation des nouvelles parties prenantes : Ministères en charge de la jeunesse, de la femme et des représentants du secteur privé. Il sera mis en place un Comité d'appui technique et de suivi, composé d'experts dans les thématiques clés du projet, y compris entrepreneuriat et Agribusiness, genre et autonomisation des femmes, nutrition, agriculture digitale, génie rural, et des experts en suivi et évaluation, etc. pour appuyer le comité national de pilotage et assurer le suivi des recommandations du comité national de pilotage et des missions de supervision du FIDA.

12. *Unité de gestion du Projet* : Sur la base de l'analyse des capacités techniques, humaines et managériales de gestion des projets au Tchad, et des enseignements du FIDA au Tchad, le dispositif de gestion du Projet reposera sur quatre éléments principaux: (i) une Cellule Nationale de Coordination, Représentation et d'Assistance Technique (CNCRAT); (ii) une Unité de Gestion du Projet; (iii) des antennes régionales, et (iv) des partenaires et opérateurs de mise en œuvre.

L'UGP disposera d'une autonomie de gestion technique, administrative et financière et sera basée à Dourbali (Chari Baguirmi en mutualisant les ressources avec le RePER qui dispose

d'une antenne à Dourbali). Cette équipe sera composée d'un personnel recruté compétitivement, notamment (i) un (e) Coordinateur (trice) technique; (ii) un (e) spécialiste en Agribusiness et développement des entreprises; (iii) un (e) spécialiste en agriculture digitale; (iv) un (e) spécialiste genre, inclusion sociale et nutrition (v) un assistant de suivi et évaluation; (vi) un Responsable Administratif et Financier, (vii) un chef comptable et un assistant comptable (recruté en troisième année), (viii) un Responsable de passation des marchés, (ix) un responsable infrastructures et environnement; et (x) du personnel d'appui (chauffeurs, secrétaires). Trois antennes régionales seront mises en place: (i) Mandoul couvrant les provinces de Mandoul, Moyen Chari et Tandjile, (ii) Bol couvrant les provinces du Lac et le Hadjer Lamis; et (iii) Dourbali couvrant les zones péri-urbaines autour de Ndjamena, Mayo Kebi Est et Chari-Baguirmi.

13. Partenaires stratégiques : Des conventions multi-annuelles de partenariat seront établies avec le BIT, l'IITA et la FAO pour la mise en œuvre des aspects innovants du projet, notamment les (i) approches d'incubation et d'accélération des entreprises agropastorales; (ii) l'application des solutions numériques, (iii) les innovations technologiques de production et de transformation; (iv) le développement des filières inclusives, et (v) l'amélioration de l'environnement des affaires. La mise en œuvre du projet reposera principalement sur l'approche « faire-faire » par des prestataires de services et des opérateurs publics et privés, recrutés par voie compétitive et de « faire avec » avec les services techniques et les institutions publiques liés au Programme par des contrats de performance. Des conventions de collaboration seront également établies avec l'Union Nationale des Associations des Personnes Handicapées du Tchad en ce qui concerne l'inclusion des personnes handicapées dans le projet.

14. Suivi et évaluation : **Le système de Suivi et Évaluation** du RENFORT s'appuiera sur quatre principaux piliers: (i) le cadre des résultats du COSOP qui permet d'aligner le projet avec les objectifs du PNISR⁴ et des ODD; (ii) le cadre logique et le cadre de résultat qui sont conformes au Système de mesure des résultats opérationnels du FIDA; (iii) le PTBA qui représente le principal outil de planification des activités de résultats; et (iv) le manuel de suivi-évaluation qui définit les détails opérationnels en termes de processus, outils, méthodologies, approches et responsabilités. Le système de suivi et évaluation du sera fondé sur la gestion axée sur les résultats.

15. Gestion des connaissances : Tout au long de sa mise en œuvre, le Projet capitalisera ses expériences pour (i) mener des réflexions critiques sur ses interventions, (ii) soutenir la mise à l'échelle rapide des bonnes pratiques et des succès, (iii) partager ses expériences avec les différentes parties prenantes, et (iv) contribuer aux réflexions et aux dialogues politiques sur tous les domaines touchant l'entrepreneuriat et l'intégration économique des jeunes et des femmes. L'expérience et les acquis du PARSAT/REPER seront mis à profit, y compris la collaboration avec PROCASUR pour le développement d'un plan de communication et le renforcement de capacités en matière de gestion de savoirs et communication. Les outils et moyens de communication seront mutualisés entre les différents projets actifs pour faciliter davantage l'échange et la capitalisation des expériences générés ainsi que pour appuyer le dialogue politique et une plus grande visibilité du FIDA au Tchad. Conformément à la stratégie de coopération triangulaire Sud-Sud, le projet élargira les possibilités d'échange de connaissances avec d'autres programmes et initiatives pertinents du FIDA dans la région et dans le monde.

16. Manuel de mise en œuvre du Projet qui contient le manuel administratif et fiduciaire incluant la passation des marchés et manuel de suivi-évaluation et toutes les instructions opérationnelles pour l'exécution du Projet (le « Manuel »). Le Manuel sera, en outre, préparé ou actualisé sur la base des acquis des anciens projets PARSAT et RePER. Il sera soumis au FIDA pour non-objection avant sa mise en œuvre.

⁴ Indicateurs en rapport avec l'objectif général du projet dans le Cadre logique et autres indicateurs déclinés dans la Matrice de suivi-évaluation.

Annexe 2*Tableau d'affectation des fonds*1. *Affectation du produit du Prêt et du Don.*

a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le paiement du Prêt et du Don ainsi que le montant du prêt et du don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégories	Montant alloué au titre du Prêt (exprimé en EUR)	Montant alloué au titre du Don (exprimé en EUR)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Travaux	830 000	3 320 000	100% HT et hors contributions du FVC et des bénéficiaires
II. Equipement et matériels	515 000	2 070 000	100% HT et hors contributions du FVC et des bénéficiaires
III. Consultations	1 515 000	6 060 000	100% 100% HT et hors contributions du FVC et des bénéficiaires
IV. Dons et subventions	700 000	2 800 000	100% hors contributions du FVC et des bénéficiaires
V. Salaires et indemnités	560 000	2 250 000	100% hors contributions du FVC
<i>Non alloué</i>	460 000	1 830 000	
TOTAL	4 580 000	18 330 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

i) Les dépenses en Equipements et matériels relatives à la catégorie II incluent également les dépenses liées aux Biens et intrants;

ii) Les dépenses en Consultations relatives à la catégorie III incluent également les dépenses liées aux Formations et Ateliers, aux activités de renforcement des capacités, aux études et à l'assistance technique.

iii) Les dépenses en Subventions et Dons à la catégorie IV incluent les dépenses liées aux parcours de vulgarisation, accélération et incubation des Agro-entreprises.

iv) Les dépenses en Salaires et Indemnités relatives à la catégorie V incluent également les dépenses liées aux Coûts de Fonctionnement

c) Frais de démarrage. Les retraits relatifs aux dépenses de démarrage (dans les catégories II, III et V) engagés avant la satisfaction des conditions générales de retrait ne doivent pas dépasser un montant total de 500 000 EUR. Les activités à financer au titre des coûts de démarrage nécessiteront un accord préalable du FIDA pour être considérées comme autorisées.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions Générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit de l'Emprunteur/Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte du prêt du Fonds si l'Emprunteur/Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet :

1. Dans les (6) six mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord, le Projet achètera et installera un logiciel de comptabilité personnalisé, conformément aux pratiques en vigueur dans les projets soutenus par le FIDA, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.

2. Au cours de la première année suivant l'entrée en vigueur de l'Accord, le Projet conclura un protocole d'accord avec les partenaires de mise en œuvre qui structurera la collaboration, définira les rôles, les responsabilités et les devoirs en matière de mise en œuvre et de gestion financière, comptabilité et rapport.

3. **Planification, suivi et évaluation.** L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que (i) un système de Planification, de Suivi et d'Evaluation (PM&E) soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.

4. **Genre.** L'Emprunteur/ Bénéficiaire veillera à ce que le Projet se dote d'une stratégie genre conforme aux directives du FIDA et visant à: i) lever les contraintes particulières qui entravent l'intégration des jeunes et des femmes dans les chaînes de valeurs sélectionnées; y compris l'accès aux facteurs de production et aux technologies améliorées réduisant la pénibilité du travail et une meilleure gestion du temps; ii) accompagner les femmes et les jeunes dans le développement de leurs initiatives économiques, (iii) faciliter l'accès des femmes et des jeunes aux compétences et aux connaissances de qualité pour leur professionnalisation, (iv) travailler à l'autonomisation économique des femmes et des jeunes en facilitant leur accès aux biens et services de qualité pour le développement de leurs activités rémunératrices, ainsi qu'au renforcement de leur contrôle sur les ressources et les revenus.

5. **Sécurité du régime foncier.** L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que, dès sa première année et pendant toute la durée de mise en œuvre, le Projet utilise des approches éprouvées pour faciliter l'accès des bénéficiaires (jeunes et des femmes) à la terre et assurer leur sécurisation foncière.

6. **Conformité aux procédures d'évaluation sociale environnementale et climatique (SECAP).** L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que le Projet soit mis en œuvre conformément au SECAP du FIDA et plus précisément aux mesures suivantes:

Environnement et garanties sociales. L'Emprunteur/le Bénéficiaire veille à ce que: a) toutes les activités du Projet soient mises en œuvre dans le strict respect des lois/réglementations pertinentes de l'Emprunteur/du Bénéficiaire; b) toutes les activités de Projet tiennent particulièrement compte de la participation et des pratiques des populations de minorités ethniques, conformément à la Politique du FIDA sur les peuples autochtones (2009), selon le cas; (c) les propositions de travaux de génie civil incluent la confirmation qu'aucune acquisition forcée de terres ou réinstallation involontaire n'est requise dans le cadre du Projet. En cas d'acquisition de terres non prévue ou de réinstallation involontaire dans le cadre du Projet l'Emprunteur/Bénéficiaire devra immédiatement informer le Fonds et préparer les documents de planification nécessaires [conformément à la déclaration de politique de sauvegarde (2010)]; d) les hommes et les femmes reçoivent une rémunération égale pour un travail de valeur égale au titre du

Projet; e) le recours au travail des enfants n'est pas prévu dans le Projet; (f) les mesures incluses dans le plan d'action pour l'égalité des sexes préparé pour le Projet sont entreprises et les ressources nécessaires à leur mise en œuvre sont mises à disposition en temps utile; et g) toutes les mesures nécessaires et appropriées pour mettre en œuvre le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes afin de garantir que les femmes puissent participer et bénéficier équitablement du Projet sont dûment prises.

7. Mesures anticorruption. L'Emprunteur/Bénéficiaire se conformera à la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

8. Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus. L'Emprunteur/Bénéficiaire et les parties au projet s'assureront que le projet est exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut être modifiée de temps à autre.

9. Utilisation des véhicules du Projet et autres équipements. L'Emprunteur/Bénéficiaire doit s'assurer que:

- a) Tous les véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont affectés à l'Unité de Gestion du Projet et aux partenaires/agents d'exécution dûment mandatés. Ces biens doivent être utilisés seulement et strictement pour la mise en œuvre des activités du Projet ;
- b) Les types de véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont adaptés aux besoins du Projet;
- c) Tous les véhicules et autres équipements transférés ou achetés dans le cadre du Projet sont exclusivement destinés à une utilisation pour le Projet ; et
- d) De préserver le patrimoine du Programme de Coopération Tchad – FIDA (mobilier et immobilier) au fin de son utilisation par le RENFORT dès l'entrée en vigueur de l'Accord.

10. Outil de Suivi des Contrats au sein du portail client du FIDA (PCP). L'Emprunteur/Bénéficiaire doit s'assurer qu'une demande pour accéder à l'outil de suivi des contrats du Projet sur le portail client du FIDA (ICP) est envoyée au FIDA. L'Emprunteur/Bénéficiaire doit s'assurer que tous les contrats, protocoles d'accord, bons de commande et paiements connexes sont enregistrés dans l'Outil de Suivi des Contrats sur ICP en ce qui concerne la passation de marchés de biens, de travaux, de services, de services de conseil, de services autres que de conseil, de contrats communautaires, de dons et de contrats de financement. L'Emprunteur/Bénéficiaire doit s'assurer que les données sur les contrats sont mises à jour sur une base trimestrielle pendant la mise en œuvre du Projet.

11. Le personnel clé du Projet est : le Coordonnateur de Projet, le responsable administratif et financier, le responsable du suivi et de l'évaluation, le responsable de la gestion des connaissances, le responsable de passation des marchés, le spécialiste de l'inclusion sociale et du genre, et le spécialiste en environnement, climat et infrastructures. Afin d'aider à la mise en œuvre du Projet, l'Unité de Gestion du Projet, sauf accord contraire avec le FIDA, emploiera ou fera employer, selon les besoins, du personnel clé dont les qualifications, l'expérience et les termes de référence sont satisfaisants pour le FIDA. Le personnel clé du projet sera détaché auprès de l'Unité de Gestion du Projet s'il s'agit de fonctionnaires ou recruté dans le cadre d'un contrat de consultant selon la méthode de sélection des consultants individuels décrite dans le Manuel de passation des marchés du FIDA, ou selon toute méthode de sélection équivalente dans le système national de passation des marchés acceptable pour le FIDA. Le recrutement du personnel clé du projet

est soumis à l'examen préalable du FIDA, tout comme le licenciement du personnel clé du projet. Le Personnel Clé du Projet sera soumis à une évaluation annuelle et le renouvellement des contrats sera conditionné à une performance satisfaisante. Tout contrat signé par le personnel clé du projet doit être conforme à la réglementation nationale du travail ou aux normes internationales du travail de l'OIT (la plus stricte des deux s'appliquant) afin de satisfaire aux conditions du SECAP 2020 du FIDA.

12. Procédures de passation des marchés. Dès l'entrée en vigueur du présent Accord, L'Emprunteur / Bénéficiaire s'engage à adopter le mécanisme de décentralisation des marchés à l'image de celui en vigueur au Projet d'Amélioration de la Résilience des Systèmes Agricoles au Tchad (PARSAT) et Projet de Renforcement de la Productivité des Exploitations agropastorales familiales et Résilience (RePER). A cet effet, une procédure allégée sera mise en place (régie par les procédures conformes aux Directives FIDA pour la passation des marchés relatifs aux projets), permettant de passer, au niveau régional, des marchés pour des montants inférieurs ou égaux à 100 millions de FCFA, par une Commission locale ad hoc mise en place par un acte du Gouverneur de la Province du Chari Baguirmi. La Commission siègera à Dourbali.

Cadre logique

Hiérarchie des résultats	Indicateurs clés				Moyens de vérification ⁵			Hypothèses
	Nom	Réf.	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité	
PORTEE/SENSIBILISATION								
	1. Nombre de personnes ⁶ recevant les services promus ou soutenus par le Projet (CI 1) ⁷	0	32 800	82 000	Systèmes de suivi-évaluation (SSE)	Semestrielle dès année 2	Unité de coordination et de gestion (UCG)	
	Nombre de jeunes ^{8*}	0	28 000	56 000				
	Nombre de femmes (30%)	0	12 300	24 600				
	2. Nombre total de membres de ménages touchés (CI 1 b) ⁹	0	173 840	434 600				
OBJECTIF GENERAL								
Contribuer à accroître les revenus et créer des emplois décents pour les femmes et les jeunes en renforçant la résilience des systèmes alimentaires inclusifs au Tchad	3. Nombre de personnes bénéficiaires d'une mobilité économique ¹⁰ (95%)	TBD	24 000	60 000	Enquête de référence Évaluation d'impact	Année 1 Années 3 et 6	UCG	
OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT								
Promouvoir des entreprises des jeunes et des femmes viables et résilientes, créatrices d'emplois et intégrées dans les chaînes des valeurs agro-pastorales et halieutiques du Tchad.	4. Nombre d'emplois nouveaux créés ¹¹ (CI 2.2.1)	0	35 000	100 000	SSE Enquêtes d'effets annuels	Annuelle dès année 2	UCG	Stabilité macro-économique, politique et sécuritaire Absence des conditions climatiques extrêmes (inondations et sécheresses) et de crise sanitaire
	5. Pourcentage d'entreprises rurales soutenues déclarant une augmentation de leurs profits (CI 2.2.2)	0	40%	80%	SSE Enquêtes d'effets annuels	Annuelle dès année 2		
	6. Pourcentages des femmes âgées de (15-49 ans) déclarant une amélioration de leur régimes alimentaires (CI 1.2.8)	0	40% (19680)	80% (39 600)	SSE Enquêtes d'effets annuels	Annuelle dès année 2		

⁵ Conformément aux procédures en vigueur, le projet RENFORT devra adopter les nouvelles directives de mesure pour le suivi-évaluation des indicateurs de base au niveau des résultats (effets).

⁶ « Personnes » fait référence aux jeunes et aux femmes recevant les services promus ou soutenus par le Projet

⁷ Nombre correspondant au nombre de ménages touchés en considérant que chaque bénéficiaire direct représente un ménage

⁸ Jeunes hommes (40%) et jeunes femmes (30%)

⁹ Le nombre total des ménages est de 49 200 soit 260 760 personnes en considérant que la taille moyenne des ménages au Tchad est de 5,3 personnes. Les autres bénéficiaires indirects sont environ 174 000 personnes sur le long des chaînes des valeurs agricoles.

¹⁰ Indicateur d'impact de base du FIDA. Définition: Projection fondée sur les évaluations de l'impact du FIDA, du nombre de ruraux dont la situation économique a évolué (10% ou plus), notamment du point de vue des revenus, de la consommation, de la richesse, de la diversité alimentaire ou de la nutrition.

¹¹ Nombre d'emplois créés le long des chaînes de valeur agro-pastorales et halieutiques

Hiérarchie des résultats	Indicateurs clés				Moyens de vérification ⁵			Hypothèses
	Nom	Réf.	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité	
	7. Pourcentage de personnes démontrant une amélioration de leur autonomisation ¹² (CI 4.2.3)	0	60%	80%	SSE Enquêtes d'effets annuels	Annuelle dès année 2		
EFFETS ET PRODUITS								
<i>Effet 1 : Les jeunes et les femmes développent des agro-entreprises (micro, petites et moyennes entreprises) résilientes et rentables</i>	8. Tonnes d'émissions de gaz à effet de serre (tCO2e) évitées et/ou séquestrées CI 321): (i) Ha (ii) tCO2e/20y (iii) tCO2e/ha (iv) tCO2/ha/yr	0 0 0 0		1768,85 790 912 447,1 22,4				
	9. Pourcentage des entreprises de jeunes et de femmes fonctionnelles ¹³ 3 ans après leur consolidation ou création	TBD	50%	70%	Enquête sur les indicateurs de base Évaluation	Ligne de base, RMP et Achèvement.	UCG	
	10. Pourcentage de personnes déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables et résilientes au changement climatique (CI 3.2.2)	0	50% (41000)	80% (65 600)	Enquête sur les indicateurs de base annuels	Ligne e base, RMP, Achèvement		
<i>Produit 1.1. Les capacités des jeunes et femmes agri-preneurs sont renforcées¹⁴ et des solutions numériques adaptés sont promues</i>	11. Nombre de personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises (CI 2.1.2)	0	40 300	82 000	SSE, rapports d'activités	Trimestrielle	UCG, partenaires ou prestataires	- Adhésion des jeunes et des femmes, et des communautés rurales au projet - Les centres de formation engagent une démarche centrée sur l'entrepreneuriat agricole - Les parcours d'accompagnement des jeunes et femmes bénéficiaires sont personnalisés
	12. Nombre de jeunes et de femmes formées aux technologies numériques	0	7 000	15 000	SSE, rapports d'activités	Trimestrielle		
	13. Nombre de ménages recevant des appuis ciblés pour améliorer leur nutrition (1.1.8)(*)	0	34 400	68 800				
	14. Nombre de groupes formés dans la gestion durable des ressources naturelles et des mesures d'adaptation aux changements climatiques (3.1.1)	0	50	100				
<i>Produit 1.2. Des mécanismes de financement adaptés aux jeunes et femmes agri-preneurs et des partenariats productifs et/ou commerciaux sont mises en place</i>	15. Nombre de personnes ayant accès à des services financiers dans les zones rurales (épargne, crédit, assurance, envois de fonds, etc.) (CI 1.1.5)	TBD	TBD	TBD	SSE, rapports d'activités	Semestrielle	UCG, institutions financières partenaires	- Volonté des jeunes et femmes promoteurs à prendre les crédits - Les IMF et le Fond de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes disposent de produits spécifiques et de compétences pour financer l'entrepreneuriat rural
	16. Nombre d'entreprises soutenues participant aux partenariats productifs et/ou commerciaux	TBD	21 000	70 000	SSE, rapports d'activités	Semestrielle	UCG	
<i>Effet 2. L'écosystème relatif à l'entrepreneuriat agricole des jeunes et des femmes est amélioré</i>	17. Nombre de lois, réglementations, politiques ou stratégies existantes/nouvelles facilitées, traduites et/ou diffusées	0	4	6	Enquête sur les indicateurs de base.	Ligne de base, RMP, Achèvement	UCG	- Stabilité institutionnelle et volonté politique pour la mise en œuvre des politiques, stratégies

¹²IFAD Empowerment indicator. Cet indicateur mesure l'amélioration de l'autonomisation des jeunes et femmes bénéficiaires

¹³ Entreprises qui survivent 3 ans après leur création (acquisition d'une certaine autonomie en approvisionnement en biens et services, autonomie de mise en marché des produits, autonomie de gestion, autonomie en matière de logistique)

¹⁴ Le renforcement intègre l'accompagnement nécessaires et dans le temps requis pour la conduite de l'activité

Hiérarchie des résultats	Indicateurs clés				Moyens de vérification ⁵			Hypothèses
	Nom	Réf.	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité	
	18. Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés et aux installations de transformation et de stockage (CI 2.2.6)	0	13 120	65 600	Enquêtes sur les indicateurs de base	Ligne de base, RMP, Achèvement	UCG, prestataires	- Amélioration du climat des affaires au Tchad et la qualité des institutions publiques
<u>Produit 2.1.</u> Les cadres politique, réglementaire et institutionnel favorisant l'entrepreneuriat agricole des jeunes et des femmes sont approuvés	19. Nombre de produits et de savoirs pertinents en matière de politiques réalisées (CI Politique 1) ¹⁵	0	8	15	SSE, rapports d'activités	Semestrielle	UCG	
<u>Produit 2.2.</u> L'accès des jeunes et des femmes aux infrastructures de production, équipements et aux marchés est facilité	20. Nombre d'installations de commercialisation, transformation et stockage construites ou remise	0	100	160 ¹⁶	SSE, rapports d'activités	Semestrielle	UCG	
	21. Nombre d'hectares de terres agricoles dotées d'infrastructures hydrauliques construites/remises en état (CI 1.1.2)	0	200	350	SSE, rapports d'activités	Semestrielle	UCG	

¹⁵ Nombre de produits et des savoirs pertinents en matière de stratégies et réglementations sur l'entrepreneuriat agro-pastoral des jeunes et des femmes réalisés

¹⁶ 3 marchés de demi-gros pour les grands pôles économiques; 10 centres de collecte (2 par province), 40 magasins de stockage de céréales, 40 unités de transformation (fumage de poissons, extraction d'huile de sésame et arachide, moulins pour les farines, karité, etc), 20 unités de conservation de légumes (onions, etc), 40 unités agroalimentaires

Matrice intégrée des risques du projet

Catégories et sous-catégories de risques	Risques inhérents	Risques résiduels
Engagement politique	E	S
Risques: Les tensions politiques se cristalliseront autour de la mise en place et du fonctionnement des organes de transition dirigée par le Conseil Militaire de Transition installé à la suite de la mort subite et violente du Président Idris Deby. Cette situation pourrait se traduire par une instabilité institutionnelle (suspension de la Constitution, de l'Assemblée Nationale et mise en place d'un nouveau gouvernement) qui pourrait remettre en cause certains acquis politiques et affecter les engagements politiques du pays dans son élan de mise en œuvre des politiques nationales de développement. Il est prévu que la transition dure 18 mois et suivi par l'organisation des nouvelles élections. Les tensions politiques se cristalliseront durant cette période de transition et autour des élections augmenteront le risque de violence avant et après les élections, des grèves, des protestations et l'interruption des services sociaux.		
Mesures d'atténuation: Faire un suivi régulier de la situation sécuritaire et politique du Pays et appliquer les recommandations sécuritaires du Système des Nations Unies au Tchad. Par ailleurs le choix des sites devra concentrer les activités dans les zones rurales où le niveau d'insécurité est faible, en basant le mécanisme de mise en œuvre sur la capacité opérationnelle locale et orienter les investissements à travers une analyse régulière de la situation politique et sécuritaire.		
Gouvernance	E	S
Risques: Le Tchad est classé parmi les dix derniers pays selon les indicateurs-clés Mo Ibrahim relatifs à la qualité des institutions et de la gestion publique, et la gouvernance globale. Selon l'indice de perception de la corruption de Transparency International, le pays est classé au 159ème rang sur 176 pays. Le climat des affaires n'est pas propice à la prospérité du secteur privé, classant ainsi le pays 180e sur 190 d'après le Doing Business 2018. Les risques de gouvernance sont encore plus aggravés par l'installation d'un Conseil de Transition Militaire qui durera 18 mois au moins.		
Mesures d'atténuation: Le FIDA a adopté une approche programme avec la mise en place d'une Cellule Nationale de Représentation, de Coordination et d'Assistance Technique qui sera désormais le cadre fédérateur des interventions du FIDA au Tchad, et responsable de dialogue politique. Les fonctions de gestion financière et administrative sont renforcées permettant la transparence dans le processus de passation des marchés. Des mécanismes de réclamation, de dénonciation et de traitement des plaintes sont établis pour renforcer la transparence et lutter contre la corruption et encourager la bonne gouvernance du Projet.		
Macroéconomie	E	S
Risques: En 2020, le PIB réel s'est contracté de 0,6 pourcent due à une suspension temporaire de la production pétrolière, principal moteur de l'économie, et à la fermeture des frontières pour contenir la pandémie de COVID-19. Selon le scénario pessimiste, les projections indiquent que le Tchad devrait enregistrer une baisse de son taux de croissance de l'ordre de 7,6 points de pourcentage, une dégradation de son solde budgétaire de 3,2 points de pourcentage du PIB et de son solde courant de 7,6 points de pourcentage du PIB. Il est prévu une légère augmentation de la dette publique estimée à 4890 millions de USD en 2019 à 45,3 pourcent en 2022 à cause de l'accumulation des arriérés intérieurs. Les risques de surendettement global et extérieur du Tchad restent élevés, mais soutenables. Les conséquences de la transition politique sur le PIB et l'économie en général sont encore imprédictible à ce stade.		
Mesures d'atténuation Les prévisions estiment que la croissance devrait rebondir à 6,1 pourcent en 2021 et 5 pourcent en 2022 soutenue par une accélération de la production des nouveaux champs pétroliers, une augmentation des prix du pétrole et un affaiblissement de la pandémie de COVID-19. L'assainissement budgétaire permettra de maintenir la demande intérieure à un niveau modéré en 2020 et le gouvernement poursuivra sa politique budgétaire rigoureuse à court terme. La principale composante de la dette commerciale du Tchad (Glencore) a été restructurée, prolongeant son échéance moyenne à 12 ans et réduisant le taux d'intérêt de 7,5 pourcent à 2 pourcent, ce qui, associé à une reprise de la production ou du raffinage, pourrait conduire à une nette amélioration des indicateurs de la dette.		
Fragilité et sécurité	E	E
Risques: Le Tchad est considéré comme un État fragile avec des plusieurs facteurs d'instabilité en raison des rebellions et des attaques armées dans le nord du pays et dans la zone du Lac Tchad, des attaques terroristes des djihadistes dans le Sahel et de		

de Boko Haram dans la zone du Lac. Les conséquences de la mort brusque et violente du Président Idris Deby au front de bataille contre une rébellion sont imprédictibles sur le plan de la stabilité et de la sécurité du pays. Cette situation de transition place le Tchad dans une période d'incertitude qui pourrait connaître la résurgence des rébellions dans certaines parties du pays et l'augmentation des risques de violence, des grèves, de protestations et l'interruption des services sociaux.		
Mesures d'atténuation Le projet concentre ses interventions dans les zones rurales où le niveau d'insécurité est faible. La conception du projet couvre plusieurs aspects du renforcement de la résilience, à travers des synergies opérationnelles avec le Programme conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques (SD3C) et le projet de Réponse au COVID-19 du Mécanisme de relance en faveur des populations rurales pauvres (RPSF), et les autres projets de renforcement de la résilience au Tchad.		
Alignement des politiques	S	M
Risques: Bien que l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes agriculture soit une priorité du Gouvernement et soit au centre de toutes les politiques et documents stratégiques de développement au Tchad, cette volonté politique affichée n'est toutefois pas suffisamment concrétisée par des allocations budgétaires et des financements conséquents. Les interventions politiques sont souvent défailtantes et la portée de leurs actions est souvent urbaine.		
Mesures d'atténuation Le projet est aligné aux priorités de développement du pays tels qu'énoncées dans le Plan National de Développement (PND 2017-2021), le Programme National d'Investissement du Secteur Rural (PNISR 2014-20), la Politique Nationale de l'Emploi des Jeunes, la Politique Nationale Genre, ainsi que plusieurs lois et stratégies nationales. Pour atténuer ce risque, l'équipe de pays du FIDA continuera d'appuyer les efforts du gouvernement pour mobiliser des cofinancements auprès d'autres partenaires de développement. Ces efforts viseront à réduire le coût global de financement du programme pour le gouvernement		
Élaboration et mise en œuvre des politiques	S	M
Risques: Le Tchad a adopté plusieurs lois, stratégies et plans d'action qui visent la création d'un environnement favorable au développement de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes. Plusieurs structures ont été mises en place pour faciliter l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes. Cependant, la mise en œuvre de ces politiques et stratégies a souvent souffert de nombreux problèmes qui entravent leurs impacts.		
Mesures d'atténuation La composante 2 Amélioration de l'écosystème de l'entrepreneuriat agricole qui concentre les appuis à l'application des cadres politiques, réglementaires et institutionnels favorisant l'entrepreneuriat agricole des jeunes et des femmes. Cette composante financera les activités relatives à l'application des cadres politiques et réglementaires; et au renforcement institutionnel des structures d'appui à l'entrepreneuriat agro-pastoral. Le RENFORT investira dans la facilitation des dialogues multi-acteurs pour l'amélioration du climat des affaires en faveur des jeunes et des femmes entrepreneurs.		
Contexte de l'environnement et du climat		
Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales	S	M
Risques: Les principaux impacts environnementaux sont liés à l'intensification agricole, amenant à des pollutions et de mauvaise gestion des ressources en sol et en eau, une dégradation accrue du couvert végétal liés aux défrichements des zones aménagées et au site de construction des infrastructures, des risques de pollution liés aux travaux d'aménagements. Le RENFORT peut être classé en catégorie environnementale B.		
Mesures d'atténuation La démarche du projet sera concrétisée par l'élaboration d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale au début du projet, qui définira les procédures de prise en charge des mesures de préservation et d'utilisation rationnelle des ressources naturelles dans la mise en œuvre des différentes composantes du projet. Les actions envisagées porteront principalement sur la réduction de la vulnérabilité des jeunes et des femmes par le renforcement de leurs capacités d'adaptation au changement climatique, la gestion résiliente des ressources agro-sylvo-pastorales et l'amélioration des conditions de vie.		
Vulnérabilité du projet aux impacts du changement climatique	E	S
Risques: Le risque climatique est jugé substantiel a priori étant donné la position géographique du projet dans la zone sahéenne qui est caractérisée par un risque élevé des événements météorologiques extrêmes (sécheresse, inondations). Les changements climatiques accentuent la pression sur les ressources foncières, agricoles, halieutiques et hydriques de la région.		

Mesures d'atténuation Les activités qui seront réalisées dans le cadre du RENFORT auront un impact social et environnemental majoritairement modéré. Les actions envisagées porteront principalement sur la réduction de la vulnérabilité des jeunes et femmes par le renforcement de leurs capacités d'adaptation au changement climatique, la gestion résiliente des ressources agro-sylvo-pastorales et l'amélioration des conditions de vie.		
Pertinence du projet	F	F
Risques: Le risque que le projet ne soit pas aligné aux priorités nationales, aux priorités du FIDA, et aux besoins des jeunes et des femmes est faible.		
Mesures d'atténuation Le projet est aligné aux priorités de développement du pays tels qu'énoncées dans le PND, le PNISR 2014-20, les Politiques Nationales de la Jeunesse et de l'Emploi. Le RENFORT est aussi fortement aligné aux trois objectifs stratégiques du FIDA et aux deux objectifs stratégiques du COSOP Conformément aux engagements du FIDA11, le projet se qualifie comme Sensible à la jeunesse, transformateur des relations entre les sexes, centré sur le climat et sensible à la nutrition. Le RENFORT met en place des mécanismes de pilotage, des systèmes de suivi et évaluation, et des mécanismes de réclamation qui mettent les jeunes et les femmes et les acteurs nationaux au cœur des différents dispositifs afin d'assurer la pertinence de ses interventions, et les adapter en cas de besoin. Le RENFORT a été formulé avec l'entière implication d'un comité national multisectoriel représentatif des différents Ministères concernés par le projet et la société civile y compris les organisations paysannes. Ce sont d'ailleurs les membres de ce comité national qui ont fait les visites de terrain et rapporté les besoins à l'équipe de formulation pour s'assurer de l'alignement avec les priorités nationales.		
Solidité technique	S	M
Risques: Les risques techniques concernent les limites des capacités et compétences des partenaires du projet et des prestataires des services pour la mise en œuvre efficiente des aspects innovants du projet. Les compétences en matière de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes, de développement et structuration des chaînes de valeur, d'utilisation des technologies numériques sont limitées. Par ailleurs, l'accès au financement comporte des risques jugés substantiels a priori. Les risques comprennent: (i) le manque d'intérêt et d'engagement du secteur financier pour le secteur agro-pastoral; (ii) des attentes élevées des groupes cibles pour les subventions du programme; et (iii) la réticence des groupes cibles à accéder au financement des institutions financières.		
Mesures d'atténuation La formulation de ce projet a valorisé les enseignements des projets du FIDA au Tchad et du portefeuille croissant du FIDA en matière de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes dans plusieurs pays (Cameroun, Sénégal, Mali, Burkina Faso, Madagascar, etc). Le projet établit des partenariats stratégiques avec l'IITA, le BIT et la FAO qui ont accumulé une longue expérience avec les approches innovantes de développement de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes dans plusieurs pays. Les risques d'accès au financement seront atténués en mettant en place des mécanismes de financement directs, des financements par les acteurs des chaînes de valeurs et un mécanisme de financements innovants verts du Programme IGREEFIN.		
Modalités d'exécution	S	M
Risques: Les limites des capacités et compétences des partenaires du projet et des opérateurs de mise en œuvre pour la mise en œuvre efficiente des aspects innovants du projet. Par ailleurs, en dépit de la déconcentration de l'administration et de la gestion des affaires publiques, l'organisation administrative du Tchad reste fortement marquée par la concentration de certains services de l'État dans la capitale, notamment les services sociaux de base.		
Mesures d'atténuation Le projet met en place une approche de renforcement des capacités techniques et institutionnelles, et de soutien direct aux organisations des jeunes et des femmes. Les mécanismes de Coopération Sud-Sud et Triangulaire à travers le FIDA, la FAO, le BIT et l'IITA seront aussi utilisés pour combler ce déficit des capacités.		
Suivi-évaluation des dispositifs	S	M
Risques: L'adéquation du Logiciel Ruche utilisée actuellement au niveau du PARSAT/REPER ne donne pas la possibilité de son utilisation offline assortie d'une mise à jour automatique quand une connexion internet est disponible.		
Mesures d'atténuation L'adéquation du Logiciel Ruche à soutenir le RENFORT sera évaluée pour la possibilité de son utilisation offline assortie d'une mise à jour automatique quand une connexion internet est disponible. Des jeunes technpreneurs seront aussi sollicités pour développer applications simples permettant d'alimenter la plateforme de suivi et évaluation.		

Cadre juridique et réglementaire	S	M
Risques: Le pays ne dispose pas encore de manuel de procédures au niveau national alors qu'il vient de se doter d'un nouveau code des marchés publics et ses textes d'applications		
Mesures d'atténuation Le Projet doit utiliser les dispositions du Manuel de passation des marchés du FIDA dans la mise en œuvre des PPM et disposer dès le démarrage d'un manuel de gestion fiduciaire conforme aux standards internationaux en la matière		
Responsabilité et transparence	S	M
Risques: L'Autorité de Régulation des Marchés Publics, (ARMP) qui est l'organe de gestion des recours n'est pas encore entièrement opérationnel, son site web n'est pas fonctionnel pour la publication des résultats des recours ainsi que la liste noire excluant certains acteurs de la commande publique pour fraude et/ou corruption 2- La Corruption est perceptible et reconnu dans les arcanes de l'administration par les acteurs de la commande publique. Le pays a une note de 20 sur l'indice de perception de la corruption (Transparency International, 2019) 3- Le défaut de mise en application des dispositions des textes règlementaires concernant les sanctions malgré l'existence des deux organes de recours à savoir l'Agence de Régulation des Marchés Publics et les Tribunaux 4- Non existence d'une autorité locale indépendante et compétente chargée d'enquêter sur les allégations de fraude et de corruption en dehors de l'inspection générale.		
Mesures d'atténuation 1- La cellule de passation des marchés du RENFORT doit gérer dans les règles de l'art, tous les processus d'acquisitions initiés conformément aux Directives du FIDA et ceux du code des marchés publics en respectant les principes fondamentaux notamment l'équité et la transparence. 2- Le RENFORT mettra en œuvre en plus des dispositions de la réglementation nationale, les dispositions relatives à la lutte contre la Fraude et la Corruption misent en place par le FIDA par l'utilisation systématique des deux formulaires d'autocertification à savoir: a- le formulaire à l'intention des soumissionnaires et b- le formulaire à l'intention de l'attributaire du marché 3- Mettre en place au niveau du projet, un système de radiation systématique pour les entreprises défaillantes et/ou auteurs de fraude, collusion et/ou corruption dans le processus de passation des marchés et tenir à son niveau un répertoire actualisé des entreprises et prestataires exclus de la commande publique pour fraude, collusion ou corruption 4- Le pays devra se doter d'une autorité locale indépendante chargée d'enquêter sur les allégations de fraude et corruption et le Coordonnateur du RENFORT doit veiller à la mise en application des textes règlementaires et des Directives du FIDA en matière de prévention dans ces domaines		
Capacités en matière de passation des marchés publics	S	M
Risque(s): 1- La disponibilité de ressources humaines qualifiées dans le domaine de la passation des marchés avec une expérience avérée de plus ou moins 7 ans est rare		
Mesures d'atténuations: A l'issue du recrutement du personnel, l'expert en charge de la passation des marchés retenu doit disposer autant que faire se peut de la qualification et de l'expériences requise et bénéficier d'une formation en la matière		
Processus de passation des marchés publics	S	M
Risque(s): Accès aisé aux dossiers d'appel d'offres pour les entreprises étrangères (Le code des marchés publics autorise la vente des dossiers d'appel d'offres, c'est l'une des sources de financement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (cf Décret no 2418/PR/PM/2015 du 17/12/2015, article 52, Titre V: des ressources de l'Agence de Régulation des Marchés Publics)		
Mesures d'atténuations: Le RENFORT doit s'assurer que les dossiers concernant les prestations intellectuelles sont eux gratuits		
Gestion financière		
Overall	S	M
Organisation et dotation en personnel	E	S
Risque(s): Des capacités et des expériences insuffisantes qui affecteraient la productivité des agents du service financier et pèseraient sur la capacité du service financier à délivrer des informations fiables et exhaustives sur l'exécution financière du. Le risque de dysfonctionnement dans les interactions entre les dispositifs de gestion financière de l'unité de coordination et de l'UGP du Projet affecterait les décaissements et les reconstitutions de fonds;		

Mesures d'atténuation: apprentissage rapide sur les procédures et les bonnes pratiques en effectuant la Certification on Line - <i>A Guided Overview of IFAD Financial Management Practices and Procedures</i> avant la fin de la période d'essai. Un cadre d'échanges animé par l'expert en pilotage financier de l'unité de coordination, avec des réunions trimestrielles de discussions sur des problématiques de gestion interne. La production d'un manuel de procédures avec détail des rôles de chaque agent de la division financière du projet avec de hiérarchies claires et des responsabilités définies. L'opérationnalisation d'un service d'audit interne qui puisse veiller à introduire des améliorations en cours de route sur l'organisation interne de l'équipe financière.		
Budgétisation du projet	S	M
Risque(s): Une programmation financière annuelle (Budget) trop ambitieuse avec des estimations de dépenses à réaliser qui ne tient pas compte des capacités réelles d'exécution des Partenaires de mise en œuvre; Des difficultés de coordination entre le Projet et ses Partenaires de mise en œuvre qui pénaliseraient sur les interventions sur le terrain et par conséquent, l'exécution budgétaire;		
Mesures d'atténuation: Une planification financière rigoureuse avec un plan de décaissement prévisionnel adossé au Budget annuel afin de s'assurer que le budget est décaissable sur l'exercice; l'UGP organisera trimestriellement avec tous les acteurs une analyse de l'exécution budgétaire corrélée à l'exécution physique du PTBA		
Flux de fonds et dispositions en matière de décaissement	S	M
Risque(s): Une mauvaise planification des dépenses et des ressources financières qui induirait des ruptures de trésorerie récurrentes au niveau de l'UGP; des mises à disposition de fonds aux partenaires d'exécution inadéquates qui pénaliseraient les reconstitutions de fonds et la trésorerie de l'UGP;		
Mesures d'atténuation: Les demandes de réapprovisionnements des comptes d'opérations de l'UGP du RENFORT seront adossées à des Plan de dépenses/Listings; Les décaissements de fonds aux partenaires d'exécution se feront par avance de fonds renouvelables et sur la base de plans d'actions budgétisées, indexés sur des résultats/produits à délivrer;		
Contrôles internes	S	M
Risque(s): Des processus et procédures de contrôle internes faiblement appliqués par l'UGP/antenne et les partenaires d'exécution qui pénaliseraient l'éligibilité des dépenses et la recevabilité des pièces justificatives de dépense; Un contrôle financier insuffisant des dépenses des Partenaires d'exécution; Des dysfonctionnements dans la gestion interne non mis à jour par les missions de l'Auditeur interne susceptibles d'affecter la performance opérationnelle du Projet;		
Mesures d'atténuation: Les capacités de gestion financière des Partenaires feront l'objet d'une évaluation portant sur l'existence: (a) d'une structure bien établie pour leur fonction de gestion financière, (b) des procédures financières écrites et détaillées, (c) d'un système de gestion financière informatisé capable d'enregistrer et de rendre compte séparément des fonds du projet, avec un bon niveau de détail, et (d) d'états financiers régulièrement audités par des auditeurs indépendants. Le RAF sera responsable du contrôle financier des conventions de partenariat. Des activités de contrôle interne au niveau de l'UGP/Antennes seront réalisées sur la conformité des données comptables saisies, la gestion de la trésorerie, la gestion du patrimoine; l'accompagnement fiduciaire à la carte à proposer aux projets par l'expert en pilotage financier de l'unité de coordination afin d'améliorer leur efficacité opérationnelle; L'auditeur interne planifiera ses activités dans le cadre d'un plan annuel d'audit s'inspirant des lignes directrices de l'INTOSAI ¹⁷ et veillera à vérifier l'utilisation des fonds, faite par les partenaires et les bénéficiaires;		
Information comptable et financière du projet	S	M
Risque(s): Un paramétrage insuffisant du logiciel de gestion financière qui compromettrait la qualité de l'information financière utilisée pour les analyses sur la		

¹⁷ Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques

performance financière et l'efficacité opérationnelle; un reporting financier peu orienté sur les analyses de performances,		
Mesures d'atténuation: Le paramétrage des indicateurs d'évaluation de la performance financière afin de générer les ratios sur les coûts/résultats et sur l'efficacité financière; Un reporting financier mensuel très analytique, avec un accent particulier sur les analyses de corrélation entre les coûts d'approche/d'intervention et les dépenses d'investissements productifs; <i>Les états financiers (EF) annuels non vérifiés et les rapports financiers seront préparés par l'UGP, contrôlé par l'expert en pilotage financier de l'unité de Coordination</i>		
Audit externe	M	F
Risque(s): Le champ de l'audit externe ne couvre pas les fonds accordés aux Partenaires d'Exécution et les subventions aux bénéficiaires; Une faible expertise et expérience des cabinets comptables sélectionnés sur l'audit de projets de développement rural sur financement extérieur Faible application des recommandations formulées par l'auditeur externe		
Conservation de la biodiversité	M	M
Risques: Il existe un risque de pollutions génétiques par les germoplasmes importées et les dégradations de l'environnement sous l'action des changements climatiques et de l'intensification agricole. L'aménagement de pistes rurales présente aussi un risque pour l'environnement avec de la déforestation, la probable destruction de l'habitat de certaines espèces ce qui aurait un effet sur la biodiversité.		
Mesures d'atténuation Le projet adhère à la Stratégie Nationale sur l'Accès aux Ressources Génétiques et le Partage des Avantages Justes et Équitables découlant de leur Utilisation (APA) et prendra des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques. L'implication des populations dans les opérations de conservation de l'environnement, la valorisation des pratiques et savoirs traditionnels en matière de conservation et d'adaptation seront encouragées par le projet. Les prestataires de service pour la construction des pistes rurales devront préparer un plan de gestion environnementale qui détaille les mesures qui seront prises pour diminuer les impacts des travaux sur l'environnement.		
Efficience des ressources et prévention de la pollution	S	M
Risques: Dans l'ensemble, les risques pour l'utilisation efficace des ressources et la prévention de la pollution sont considérés comme moyens. Le développement des certaines filières nécessitera l'irrigation des champs, tandis que les parcs aquatiques auront besoin d'eau pour les étangs à poissons. L'eau proviendra de sources d'eau de surface ou souterraines. Ces activités se dérouleront principalement dans les régions les plus sèches du pays, qui sont quelque peu soumises à un stress hydrique.		
Mesures d'atténuation Les technologies à adopter seront orientées vers l'utilisation efficace de l'eau, impliquant le recyclage, la réutilisation et / ou la valorisation de l'eau. L'aquaculture peut entraîner la contamination des plans d'eau, mais les effluents peuvent être traités avant d'être rejetés dans les plans d'eau ouverts.		
Genre	S	M
Risques: Les femmes dans les zones d'intervention ont plus de difficultés à accéder aux moyens de production (accès au crédit, à la terre, aux machines). Le risque de non-inclusion des femmes comme cible du projet est faible mais il se pourrait que malgré les appuis, elles ne puissent pas développer leur exploitation agricole.		
Mesures d'atténuation Le projet cible les femmes, les groupements de femmes pour les assister dans le développement de leurs activités agricoles. Elles seront sensibilisées et formées pour la création et la gestion de leur entreprise. De plus les dispositions seront prises pour favoriser leur accès à la terre et aux financements (réguliers et verts).		
Patrimoine culturel	M	F
Risques: Le Tchad comprend plusieurs sites d'héritage culturel dont le paysage culturel du Lac Tchad et le Parc national de Zakouma dans le Salamat. Les emplacements de la plupart de ces sites sont connus et, par conséquent, toute perturbation des sites sera évitée. Le risque pour le patrimoine culturel est donc considéré comme faible.		

Mesures d'atténuation L'analyse environnementale et sociale à effectuer pour toute intervention comprendra une évaluation des ressources culturelles physiques et du patrimoine culturel, et une procédure de découverte fortuite sera préparée.		
Peuples autochtones	M	F
Risques: Les peuples autochtones dans la Zone du projet sont des pasteurs nomades, les Fulani/Peulh, les Toubou, les Goranes et les Mbororos. Les risques des tensions continues avec les agriculteurs sédentaires dans les zones du projet sont modérés à priori et faibles à postériori. La dégradation des écosystèmes pousse les éleveurs à migrer vers des zones à vocation agricoles, ce qui augmente aussi le risque de conflits.		
Mesures d'atténuation Le projet appuiera l'Association des Femmes Peules Autochtones du Tchad (AFPAT) pour assurer un ciblage des peuples autochtones et d'autres couches vulnérables dans les zones du projet. Le Tchad a adopté la Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale et halieutique (LOAH) qui vise la création d'un environnement favorable au développement des activités agricoles, d'élevage, de pêche et de foresterie. Ceci passe par la reconnaissance des droits de toutes les catégories de producteurs, la sécurisation des exploitants et entreprises agricoles, des systèmes de production et des investissements privés.		
Santé et sécurité communautaires	M	F
Risques: Quelques activités du projet peuvent présenter des risques sanitaires et sécuritaires pour les communautés. Ces activités comprennent la construction des infrastructures de commercialisation et des aménagements hydro-agricoles, la transformation des produits agroalimentaires, et l'utilisation abusive des pesticides dans les périmètres maraichers, l'utilisation des antibiotiques dans les élevages et la pisciculture. La surproduction pourrait avoir comme conséquence la dégradation de la qualité des cultures, qui deviendraient pauvre en nutriments, ce qui exacerberaient l'incidence de la malnutrition.		
Mesures d'atténuation Des mesures d'atténuation de ces risques sont développées dans le PGES et comprennent des renforcements de capacité pour l'adoption des itinéraires techniques sains et les bonnes pratiques agronomiques, les formations sur les bonnes pratiques de fabrication et d'hygiène, sur les standards de qualité et la sécurité sanitaire des aliments, etc. La construction des infrastructures de commercialisation se fera suivant les règles de l'art et en stricte application des mesures de sécurité. Le RENFORT établit également des mécanismes de réclamation et de traitement des plaintes.		
Conditions de travail	M	F
Risques: Les conditions de pauvreté endémique, un taux très élevé de chômage des jeunes, l'absence d'opportunités économiques peuvent donner lieu à des conditions de travail pénibles et dangereuses, au travail des enfants et aux violences sexistes, et l'absence d'équipements individuels. Ce risque est faible.		
Mesures d'atténuation Le projet ne tolérera pas le travail forcé ou le travail des enfants, l'exploitation et les abus sexuels, les conditions de travail discriminatoires et dangereuses / insalubres pour les personnes employées pour travailler sur les interventions du projet et les entreprises créées ou appuyées par le projet. Les conditions de travail et de travail seront étroitement surveillées par les spécialistes du genre, inclusion des jeunes et les partenaires de mise en œuvre, et toute non-conformité signalée et traitée immédiatement. Les prestataires de service devront élaborer un manuel de santé sécurité au travail qui précisera les dispositions prises pour la protection des travailleurs, et celle des populations des zones d'intervention. Un dispositif de protection de lanceurs d'alertes sera mis en place pour dénoncer des traitements abusifs et tout manquement au code éthique du FIDA.		
Réinstallation et réinsertion économique des populations	F	F
Risques: Aucune réinstallation physique ou économique n'est prévue		
Mesures d'atténuation Pas applicable		
Emissions de gaz à effet de serre	F	F
Risques: Le développement des agro-entreprises pourrait entraîner les défrichements et la déforestation de nouveaux sites de savane, et causer la dégradation des terres. Certaines infrastructures utiliseront du carburant diesel, qui contribuera à un certain niveau de l'émission de gaz de l'effet des serres.		

Mesures d'atténuation Les interventions proposées par le projet n'augmenteront pas significativement les émissions de GES. De plus, certains itinéraires techniques ont un potentiel de séquestration du carbone. Le projet encouragera l'utilisation des technologies des énergies renouvelables pour les activités de production et de transformation, ainsi que pour l'approvisionnement des magasins et marchés en électricité.		
Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques	S	S
Risques: Les risques concernent les inondations et les sécheresses qui peuvent entraîner des pertes de cheptel et de récolte.		
Mesures d'atténuation Le projet va favoriser la transmission d'information météorologique aux producteurs agro-pastoraux, et renforcer leurs capacités de résilience et de diversification et aux périodes propices de semis et de récolte pour limiter les effets des inondations.		
Participation et coordination des parties prenantes	S	M
Risques: Il existe un risque modéré de faible appropriation des interventions du projet par les communautés locales et les organisations rurales, et une faible participation des organisations de la société civile dans les activités du projet. Ce risque est jugé faible après atténuation.		
Mesures d'atténuation La mise en œuvre du projet sera inclusive et participative, pour permettre aux jeunes et aux femmes et les représentants des organisations paysannes d'influencer le choix des CDV et des interventions du projet. Le projet mettra en œuvre la stratégie de transparence et d'engagement citoyen du Programme pays qui prévoit que toutes les activités soient déployées de façon transparente et que la société civile y soit engagée de façon active. Un plan d'engagement des parties prenantes a été développée et devra être mis à jour périodiquement. Il définit les intérêts des principaux acteurs et précise les mesures et outils à employer pour assurer leur engagement et participation tout au long du projet.		
Doléances des parties prenantes	S	M
Risques: Les principaux risques sociaux identifiés sont liés aux mauvaises pratiques de ciblage entraînant des tensions communautaires et exacerbant l'exclusion de certaines catégories des jeunes et des femmes. Il y a un risque modéré de la capture des financements et d'accaparement des terres et infrastructures réhabilitées par les élites. Les bénéficiaires, en particulier les jeunes ruraux et les femmes moins alphabétisées peuvent ne pas être conscients de leur pouvoir et des mécanismes pour déposer des plaintes et des griefs et demander réparation		
Mesures d'atténuation Le projet met en place un mécanisme de traitement des plaintes et de réclamation pour les bénéficiaires du projet, et un système pour le règlement des éventuelles réclamations. Les mécanismes de réclamation et de recours sont présentés dans les notes du CGES et du SECAP. Le programme établira une plateforme numérique pour recueillir les commentaires et les plaintes des bénéficiaires, en utilisant les médias sociaux (WhatsApp, Facebook et Twitter).		